



Les **GREAT**

Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 84, vol. 1

" Réfléchir à changer "

Avril – Juin 2023

Impacts socioéconomiques de la Covid-19 au Mali



unicef 
pour chaque enfant

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Résumé exécutif	2
Introduction	8
1. Contexte	10
1.1. Evolution de la Covid-19 depuis le 25 mars 2020	10
1.2. Connaissances, attitudes et pratiques	12
1.3. Aperçu macroéconomique et sectoriel avant et pendant Covid-19	13
1.4. Aperçu sur les finances publiques	15
1.5. Aperçu social	16
2. Objectifs et résultats attendus	18
3. Méthodologie	20
3.1. Modélisation en équilibre général calculable	20
3.2. Enquêtes auprès des entreprises	21
3.3. Construction d'un Indice de pauvreté multidimensionnelle	22
3.4. Enquêtes sur la fourniture de services sociaux de base	25
4. Impacts macroéconomiques et sectoriels	27
4.1. Effets sur le PIB et les secteurs d'activités	27
4.2. Effets sur les prix et la demande globale	28
4.3. Effets sur le marché du travail	29
4.4. Effets sur les finances publiques	30
4.5. Impacts sociaux globaux	31
4.6. Mesures publiques de prévention et de lutte contre la maladie	31
5. Impacts sur le secteur privé	33
5.1. Effets sur le niveau d'activités	33
5.2. Effets sur la production	34
5.3. Effets sur l'emploi	36
5.4. Effets sur les ventes	37
5.5. Impacts financiers	38
5.6. Mesures de gestion et d'atténuation au niveau du secteur privé	38
6. Impacts sur les ménages	41
6.1. Effets sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle	41
6.2. Effets sur l'accès des ménages aux services de santé	42
6.3. Effets sur l'éducation	43
6.4. Effets sur les conditions de vie	43
6.5. Mécanismes d'atténuation en faveur des ménages	45
7. Impacts sur l'accès aux services sociaux de base	47
7.1. Perturbations dans la fourniture des services de santé	47
7.2. Perturbations dans la fourniture des services de nutrition	48
7.3. Fréquentation scolaire et systèmes éducatifs alternatifs	49
7.4. Perturbations dans l'accès à l'eau, hygiène et assainissement	50
7.5. Fourniture des services et programmes de protection de l'enfant	51
7.6. Fourniture des services d'inclusion sociale	52
7.7. Changement climatique et risque de catastrophe	53
7.8. Mesures alternatives pour l'accès aux services sociaux de base	53
Conclusions et recommandations	55
Références bibliographiques	58

Sigles et abréviations

APD	Aide publique au développement
BTP	Bâtiments, travaux publics
CAPI	Computer Assisted Personal Interviewing
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement
CsCom	Centre de santé communautaire
CsRef	Centre de santé de référence
CT-CSLP	Cellule technique du Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté
EHA	Eau, hygiène et assainissement
EMOP	Enquête modulaire permanente auprès des ménages
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FMI	Fonds monétaire international
GAMS	General Algebraic Modelling System
GREAT	Groupe de recherche en économie appliquée et théorique
IDE	Investissement direct étranger
INSTAT	Institut national de la statistique
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
MCS	Matrice de comptabilité sociale
MEGC	Modèle d'équilibre général calculable
MILDA	Moustiquaire imprégnée à longue durée d'action
ODD	Objectifs de développement durable
ODHD/LCP	Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPHI	Oxford poverty and human development initiative
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personne déplacée interne
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations-unies pour le développement
RGUE	Recensement général des unités économiques
SE	Section d'énumération
SEIA	Socio-economic Impact Assessment
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
URENI	Unité de récupération et d'éducation nutritionnelle intensive
VBG	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre

Résumé exécutif

Depuis son premier cas de Covid-19 survenu le 25 mars 2020, le Mali enregistrera à la date du 08 novembre 2021, 16 406 cas cumulés, 576 décès, 14 746 guérisons et 1084 cas actifs, ce qui correspond respectivement à 78, 3, 70 et 5 pour cent mille habitants, avec un taux de létalité de 3.5%. En août 2021, l'on dénombrait moins de 1% de la population ayant reçu au moins une dose de vaccin, moins de 0.5% la deuxième dose. Bien que timide, la vaccination a pourtant permis de ralentir le rythme des décès dès le deuxième mois des premières injections.

Face à la pandémie, plusieurs mesures de prévention et de lutte ont été explorées et mises en œuvre, dont (i) la suspension des vols commerciaux (sauf les vols de fret), (ii) la fermeture des frontières terrestres, (iii) l'instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 05h00, (iv) la suspension de tous les rassemblements publics, (v) l'interdiction des rassemblements sociaux, sportifs, culturels et politiques de plus de 50 personnes, ainsi que des ateliers et séminaires, (vi) la fermeture des discothèques et des bars, (vii) la fermeture des sites d'orpaillage, (viii) la fermeture des écoles, (ix) la diminution de deux heures des horaires de travail dans l'administration publique, (x) le port obligatoire du masque dans les espaces publics. En contrepartie, le gouvernement va mettre en œuvre un programme de protection sociale d'une valeur de près de 138 milliards de fcfa sous forme d'allègement de la TVA sur l'électricité pendant 3 mois, d'allègement tarifaire sur les importations de riz et de lait, de distribution alimentaire et de création d'un fonds spécial pour les ménages vulnérables.

La maladie ainsi que les mesures prises par le gouvernement ont impacté un grand nombre d'indicateurs socioéconomiques. Ainsi, la croissance économique est passée de 4,8% en 2019 à -1,2% en 2020 pour un niveau de prévision de 6,3%, avec une baisse de la contribution de tous les secteurs économiques, moins 2 points de pourcentage les secteurs primaire et tertiaire et moins 1 point le secondaire.

Pour approfondir la mesure d'impacts de la Covid-19 sur l'économie, il a été fait recours à différentes investigations, (i) la modélisation en équilibre général calculable qui allie construction de la MCS, écriture du modèle d'équilibre général calculable et simulation des impacts des chocs envisagés, que ceux-ci soient directs (rattachables à la maladie) ou indirects (induits par les politiques publiques de gestion de la crise), (ii) l'enquête auprès des entreprises, (iii) l'enquête auprès des ménages avec un accent particulier sur la construction d'un Indice de pauvreté multidimensionnelle, (iv) l'évaluation des perturbations dans l'accès aux services sociaux de base toujours à travers une enquête auprès des fournisseurs desdits services.

Les chocs introduits dans cette économie de référence de 2015 sont (i) la diminution de l'offre de travail à cause de la maladie des personnes en emploi, (ii) la hausse des prix à l'importation associée à une baisse de la productivité globale des facteurs dans l'économie en raison du couvre-feu et de la fermeture de l'activité hôtelière et de restauration, (iii) la hausse des transferts reçus par les entreprises et les ménages et celle des transferts versés par l'Etat, (iv) les mesures publiques de fermeture et couvre-feux entraînant une baisse de la propension marginale à consommer ainsi que de la consommation incompressible. Le cinquième choc combine en une seule simulation tous ces quatre scénarios.

Les impacts de la maladie sont analysés sous l'effet de ces 5 scénarios, individuellement et pris ensemble. Ainsi, sont négativement impactés le PIB, le revenu et l'épargne des

entreprises. Le principal facteur explicatif reste l'accroissement des prix à l'importation que les transferts de l'Etat aux ménages et aux entreprises n'ont pu contrebalancer.

Sous l'effet conjugué de tous les chocs, l'on a assisté à une baisse de toutes les composantes de la demande globale excepté la consommation de l'Etat en partie à cause de l'accroissement des transferts publics sous forme de mesures d'atténuation des effets négatifs de la Covid-19 vers les ménages et les entreprises.

Sur le marché du travail, la demande de travail qualifié a été plus négativement impactée par les mesures gouvernementales que par la maladie en termes de perte de jours de travail des travailleurs ayant contracté le virus. Il est de même de la rémunération du travail non qualifié. L'effet négatif sur l'offre de travail non qualifié en termes de pertes de temps de travail suite à la maladie de travailleurs, aura finalement été marginal.

Sous l'effet direct de la maladie, les recettes de TVA vont baisser, baisse accentuée par l'exonération de TVA sur l'eau et l'électricité les mois d'avril-juin 2020 pour l'ensemble des ménages et entreprises comme mesures publiques d'atténuation des conséquences néfastes de la maladie sur lesdits agents.

La plupart des entreprises, surtout du secteur privé, n'ont pas senti les effets de la même manière, mais la grande majorité ont déclaré en avoir été impactées (72%). Près de 77% d'entre elles ont déclaré avoir fonctionné normalement en 2020 et 16% avoir partiellement fonctionnées, 7% ont connu des fermetures temporaires aussi bien dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration que de l'industrie voire dans la production agricole. Quelques-unes des formes de manifestations des effets de la Covid-19 auront été le non-paiement des factures par les clients, l'adoption de la distanciation sociale sur le lieu de travail, la réduction des investissements, la réduction des services de logistique et l'augmentation des prix des intrants.

Les résultats obtenus nous renseignent sur un repli des activités dans les régions de Gao, la baisse du volume des ventes surtout au niveau des BTP (-13%) et de la production agricole (-3%), les transports aériens (-37%), la location immobilière et activités des agences immobilières (-20%), les activités d'auxiliaires financiers et d'assurance (-20%), les activités informatiques, conseil et programmation (-19%).

Quant aux mesures prises pour maintenir les activités, l'accès à internet a été à la portée de toutes les entreprises selon celles sondées. Pour contourner quelque peu les contraintes nées de la survenue des entreprises, 0,9% ont eu à réorienter leur production vers d'autres produits notamment la fabrication de produits d'hygiène et de protection requis par les mesures barrières (par ex. masques, savon, désinfectant etc.). Moins de 1% (0,6%) des entreprises ont eu des problèmes de voirie et 1,8% ont eu à faire face à une augmentation de l'ampleur des entraves administratives.

Sur le strict plan de l'emploi, l'on a assisté en 2020 à des licenciements dans les grandes entreprises (3 personnes licenciées en moyenne contre 1 dans les moyennes et petites entreprises), particulièrement dans les BTP et la production agricole.

Du côté de la demande adressée aux entreprises, il n'a pas été enregistré d'effets négatifs à l'exception notable de la location immobilière et des activités des agences immobilières (-55%), des activités d'auxiliaires financiers et d'assurance (-22,5%), de l'entreposage et des activités des auxiliaires de transport (-21%), des télécommunications (-16%) et des autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (-5%) ainsi que de la réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques (-4%).

Dans le même temps, la capacité d'accès au crédit des entreprises a baissé (43%). La baisse de l'accès au crédit est beaucoup plus prononcée en ce qui concerne la production agricole (58,5%), l'industrie (52%), les BTP (50%) et les services (49%). Cette baisse a concerné 46% des petites entreprises, 40% des moyennes entreprises et seulement 24% des grandes entreprises. Il en résulte que la capacité d'autofinancement des entreprises est restée importante surtout dans les secteurs du commerce (43%) et des BTP (38%) ainsi que dans les moyennes entreprises (42%).

Les résultats indiquent que plus de la moitié des entreprises (51%), n'ont bénéficié d'aucune mesure de soutien. Parmi les entreprises ayant bénéficié de mesures de soutien, 43% ont déclaré avoir bénéficié de mesures d'ordre fiscal, surtout dans les domaines des BTP, du commerce, de l'industrie et des services.

Les mesures d'ordre sécuritaire n'ont également profité à aucune entreprise du commerce et de la production agricole. Il en est de même pour les facilités d'accès à la commande publique en ce qui concerne les services et la production agricole en particulier. La proportion d'entreprise, toutes branches confondues, ayant bénéficié de mesures sécuritaires et de facilités d'accès au financement est quasiment nulle soit 0,64%. Ce qui interpelle les autorisés à plus d'initiatives d'engagement pour améliorer le climat des affaires au Mali.

Au plan social, l'impact de la Covid-19 dès fin 2020 a été un fort ralentissement de la diminution de la pauvreté monétaire, -0.9% par rapport à 2019 ce qui signifie une augmentation du nombre de pauvres vu l'accroissement de 3.6% de la population, taux de diminution inférieure au taux annuel moyen de -1.5% sur la période 2001-2019, entraînant une augmentation du nombre de pauvres de 2.7% en 2020 contre 2.1% par an sur la longue période antérieure.

Par application de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), il a été possible de capturer les situations aigües de privation en utilisant de l'information accessible dans l'évaluation d'impact socio-économique digitale (SEIA). Ainsi, 34% de la population sont pauvres de manière multidimensionnelle avec une intensité de 47% et un IPM de 16%.

Parmi les dimensions de la privation, les contributions les plus élevées se notent pour la dimension santé (57%). La privation des conditions de vie est généralement le manque de toilette. Plus de six personnes sur dix (62%) de la population pauvre sont privées d'assainissement et 55% de nutrition. En examinant les contributions de chaque indicateur, on voit que la grande contribution de la dimension Santé à Bamako dépend surtout de la situation de la sécurité alimentaire (32%).

En outre, l'enquête indique que 33% des ménages affirment que les revenus de leurs emplois principaux n'ont pas changé à la suite de l'épidémie de la Covid-19 et 1% parlent de l'augmentation des revenus. Par contre, 5% des répondants déclarent qu'il y a eu une baisse de revenu (entre 75 à 100%) de leur emploi principal.

Des questions relatives à l'évolution des prix des différents postes de dépenses ont été posées aux ménages. Il ressort de ces questions que 97% des ménages ont noté des augmentations de prix des produits alimentaires, 88% pour les articles d'hygiène, 81% pour l'énergie (carburant, bois, charbon, électricité, gaz, pétrole), 80% pour les vêtements et chaussures.

S'agissant de l'impact de la Covid-19 sur l'accès à l'eau, on n'observe pas de variation imputable à la Covid-19. En effet six ménages sur dix font leurs approvisionnements en eau potable où les sources sont pleinement opérationnelles et abordables. Toutefois, près de trois ménages sur dix affirment que l'eau potable est disponible mais limitée avec 28% et 27 % respectivement avant et après la Covid-19.

La Covid-19 a eu un grand impact sur la fréquentation scolaire. En effet, Il ressort que la proportion des enfants qui ont arrêté l'école à cause de la Covid-19 est estimée à 81% dans l'ensemble. Cette proportion est plus élevée dans la ville de Bamako avec 94% qu'aux autres urbains (69%) et qu'en milieu rural (86%).

Les stratégies les plus importantes que les ménages adoptent pour compenser la perte des revenus ou en prévision d'une perte potentielle de revenu sont la préférence pour des aliments moins chers qui a été citée par 45% des ménages, l'alimentation achetée à crédit citée par 30,5 % des ménages, réduction des parts de repas citée par 15% des ménages etc. Depuis l'épidémie de la Covid-19 jusqu'au moment de la collecte de données, 20% des ménages ont affirmé reçu une aide de la part d'une organisation. Par contre, près de huit ménages sur dix (76%) n'ont reçu aucune aide. En examinant ces résultats par milieu de résidence, on note que la proportion des ménages qui ont reçu de l'aide de la part d'un organisme de donation depuis le début de la Covid-19 est plus élevée en milieu rural (35%) que dans la ville de Bamako (13%) et dans les autres villes (24%).

Dans l'ensemble des ménages qui ont reçu de l'aide depuis le début de la Covid-19, 47% ont affirmé recevoir sous forme de transfert d'aliment, 43% des ménages ont parlé aussi de transfert de fonds, 25% ont parlé de forme de subvention alimentaire.

Quant aux organismes de donation cités par les ménages, on note qu'un peu plus de six ménages sur dix (63%) qui ont reçu de l'aide ont cité le Gouvernement, 36% des ménages qui ont reçu de l'aide ont cité les ONG, 21% ont cité les (collectivités territoriales, mairie, conseils régionaux ; conseils des cercles) et 20% ont cité les amis/proches comme donateurs de l'aide. Les résultats montrent en outre que quel que soit le milieu de résidence le Gouvernement est plus cité par les ménages comme organisme de donation suivi par les ONG.

L'enquête auprès des prestataires des services sociaux de base les classe selon que le service n'est pas offert, n'a subi aucune perturbation ou qu'il a été perturbé dans une ampleur de moins de 10%. Ce sont les services de santé, de nutrition, d'éducation, d'eau, hygiène et assainissement, de protection de l'enfant, de l'inclusion sociale et du changement climatique.

Selon les résultats de l'étude, il y a plusieurs services dont la fourniture et/ou l'utilisation a été perturbée avec une ampleur pouvant atteindre la moitié des prestations habituellement fournies. On dénombre plusieurs domaines/services (9 sur 18) pour lesquels les structures sociales qui ont été confrontées à cette ampleur de perturbation représentent au moins un tiers de l'ensemble des prestataires. Les services les plus affectés en matière de santé auront été, la

vaccination, les consultations prénatales, le suivi post-natal, les soins aux nouveau-nés, les soins obstétricaux, la santé sexuelle et reproductive, le traitement du paludisme.

Pour expliquer les perturbations subies par les services de santé, la première raison principale est la restriction de la mobilité et du transport des utilisateurs suivie du manque de revenus pour le paiement des frais, du manque de personnel et de la peur de la stigmatisation.

Parmi les services s'inscrivant dans la nutrition, trois services ont été les plus affectés par la pandémie. En effet, pour chacun de ces services, on dénombre un effectif correspondant au moins à un tiers des 157 structures répondantes. Ce sont les activités de promotion de l'allaitement maternel, de promotion d'une alimentation complémentaire et de supplémentation en vitamines A. Les perturbations constatées proviennent entre autres de la fermeture des services, du confinement, de la réduction de la demande par peur des infections, de la suspension de l'engagement communautaire.

Les services éducatifs ont, comme les autres, subi des perturbations en lien avec la propagation de la Covid-19. Face à ces perturbations, le gouvernement a mis en place une réponse éducative en vue de la poursuite de l'apprentissage pendant la fermeture des établissements. Ce sont autant de systèmes alternatifs visant la continuité de la prestation tel que le programme de télé-enseignement et le programme d'apprentissage par radio.

La fourniture des services d'accès à l'EHA a connu des perturbations à des degrés différents au niveau des structures enquêtées. Ce sont les services d'eau potable et les services d'utilisation des produits chimiques pour le traitement de l'eau. Parmi les principales raisons de perturbation de la fourniture et de l'utilisation des services d'EHA, on peut noter l'absence de financement public pour les services précédemment financés.

Comme pour les autres services, la protection de l'enfant a subi des perturbations liées à la propagation de la Covid-19 ; elles ont été plus ou moins grandes selon le type de service. Une particularité de la protection de l'enfant est que pour la majorité des structures sociales, les services n'étaient pas offerts. Les trois services les plus affectés (fourniture ou utilisation) ont été les visites à domicile d'enfants et de femmes en danger de maltraitance, l'accès des enfants et des familles aux services de protection de l'enfance et les services de gestion de cas ou voies d'orientation pour prévenir et répondre à la violence, aux abus, à la négligence et à l'exploitation des enfants. Selon l'ordre d'importance, les raisons évoquées comme étant à la base des perturbations comprennent la fermeture ou le report des services, la peur de la stigmatisation et la réduction de la demande par peur des infections.

Face aux perturbations intervenues, les structures concernées ont prévu des mesures de contrôle ou d'atténuation spécifiques à la Covid-19. L'objectif de ces mesures était de pouvoir répondre aux problèmes de protection de l'enfant dans le service fournissant des soins ou des services aux enfants (à l'exclusion des écoles ordinaires). Ce sont des mesures alternatives de protection prises pour les services de garde d'enfants, y compris dans des centres, dans la communauté, à savoir la sensibilisation, le renforcement des capacités à travers des actions de dotation en kits de prévention, le respect des mesures barrières et autres attitudes similaires. Les services d'inclusion sociale ont subi des perturbations liées à la propagation de la Covid-19 avec une ampleur plus ou moins grandes selon le type de service. Les résultats de l'enquête révèlent que les perturbations ont été moins fréquentes dans l'ensemble. En effet, la proportion de structures où les services n'étaient pas offerts ou n'ont subi aucune perturbation dépasse nettement les 50% excepté pour le programme d'aide sociale (40%).

En raison de la Covid-19, la proportion de structures concernées par des perturbations dont l'ampleur atteint au plus la moitié des prestations habituellement fournies dépasse à peine 40%. Les plus fortes proportions concernent deux services : i) le programmes d'aide sociale et ; ii) les programmes de soutien familial ou psychosocial pour les populations spécifiques.

Les effets de la pandémie sur le changement climatique et les risques de catastrophe s'expriment en termes de perturbations dans la poursuite des activités de préservation de l'environnement. Selon les résultats de l'enquête, un effectif de 6 structures sur 41 a pu poursuivre la fourniture du service de préservation de l'environnement sans la moindre perturbation. En outre, il y a 18 structures (44% de l'ensemble) pour lesquelles la fourniture du service a été perturbée de 25% ou moins. Il y a un effectif de 11 structures (27%) où le niveau de perturbation du service varie entre le 25% et 75%. Seulement 3 structures ont mentionné un niveau de perturbation excédant les 75%.

En termes de mesures face à la Covid-19, le gouvernement a procédé à des ajustements qui ont été opérés sur les dépenses prévues au budget. Tous les secteurs ou domaines de dépenses ont été concernés par ces ajustements même si ces derniers ont eu une ampleur faible. En effet, pour les différents secteurs, la proportion de structures ayant connu une augmentation des dépenses n'atteint pas 15%. Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite du processus de décentralisation, la dynamique de transferts des ressources aux collectivités territoriales a été affectée par la propagation de la Covid-19 en raison des coûts supplémentaires induits par cette pandémie.

Introduction

Depuis la fin de l'année 2019, des pays ont été confrontés à une pandémie causée par un nouveau coronavirus qui a été plus tard nommé Covid-19 par l'OMS. Cette pandémie a mis en épreuve les systèmes de santé de plusieurs pays et particulièrement les dispositifs de prévention mis en place pour briser la chaîne de transmission de la maladie.

D'un pays à l'autre le rythme de propagation du virus a été différent. Comme plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne, le Mali a enregistré ses premiers cas confirmés de Covid-19 courant mars 2020, plus précisément le 25 mars 2020 avec 2 cas suspects non suivis de décès de Covid-19 ont été notifiés par la région de Koulikoro, district sanitaire de Kalaban-Coro (1 cas) et la région de Kayes, district sanitaire de Kayes (1 cas). Depuis cette période, des cas nouveaux sont confirmés malgré l'adoption des mesures barrières, avec des hausses relativement importantes lors des vagues successives. Au regard du rythme de propagation de la maladie, des mesures ont été adoptées pour des restrictions de mouvements intra et inter pays. Ces mesures ont manifestement affecté la réalisation des activités économiques et sociales. Si la Covid-19 a eu des impacts socioéconomiques qui se sont exprimés par le biais des mesures de restriction, il faut noter qu'elle a aussi affecté directement les mêmes activités, surtout les services sociaux.

Pour la composante macroéconomique de l'étude d'impact, la modélisation en équilibre général calculable a été utilisée. Le modèle est une actualisation du modèle SIMALI développé par la Cellule technique CSLP en partenariat avec la FERDI, l'ODHD, l'INSTAT et le GREAT. Une fois le modèle adopté et correctement exécuté, l'étude de simulation a consisté à déterminer les hypothèses de simulation. Celles-ci ont trait à la maladie elle-même telles les pertes de jours de travail pour raison de maladie ainsi qu'aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de lutte contre la Covid-19 ainsi que les réactions des agents économiques notamment les ménages et les entreprises. On peut en citer :

- ✓ le taux de jours de travail perdus pour cause de maladie par rapport au nombre normal de jours de travail des personnes en emploi
- ✓ le couvre-feu, assez préjudiciable aux activités nocturnes
- ✓ une mise en place des mesures d'appuis aux entreprises et aux ménages (augmentation des transferts du gouvernement aux entreprises et aux ménages, baisse des taux de taxe, etc.)
- ✓ la fermeture des frontières entraînant une baisse des importations et des exportations et donc une variation importante des prix, surtout à l'importation
- ✓ la fermeture de certaines activités commerciales entraînant des baisses de production, surtout dans l'hôtellerie-restauration
- ✓ etc.

Ces différentes hypothèses sont matérialisées sur le modèle comme des chocs. Chaque choc est testé et analysé, séparément puis mis ensemble. Les résultats de chaque simulation sont récupérés pour traitement et interprétation. Il est bon de noter que l'interprétation des résultats porte non seulement sur les niveaux macroéconomique et sectoriel mais aussi sur les recettes et dépenses publiques, le marché du travail et les prix, les demandes des ménages et des entreprises.

L'objectif général de cette composante de l'étude d'impact de la Covid-19 est d'évaluer, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, les impacts macroéconomiques, sectoriels et

microéconomiques de la pandémie de la Covid-19 et des réponses politiques. Plus spécifiquement, il s'agira de mesurer l'impact de la Covid-19 et des mesures publiques sur:

- ✓ le PIB et sa croissance, puis décomposé par secteur ou branche d'activité
- ✓ les ressources et dépenses publiques
- ✓ les facteurs de production
- ✓ les entreprises et les ménages.

Dans le cas spécifique du système productif, il faut d'abord signaler qu'en 2020, l'économie malienne a connu une récession de -1,2% contre une croissance de 4,5% en 2019. Cette situation résulte de l'évolution défavorable de l'ensemble des secteurs d'activité, dans un contexte marqué par les crises sanitaire, sécuritaire et sociopolitique. Le taux d'inflation est estimé en 2020 à 1,0% contre une baisse de 3% en 2019.

Afin de limiter les impacts sur la population et les activités des acteurs économiques, les Etats ont pris des mesures d'urgences. Parmi les mesures annoncées certaines ont eu des mises en œuvre favorables et d'autres bien qu'ayant été appliquées n'ont pas eu les effets escomptés. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la Covid-19 et de relance économique, d'un montant global de 515,1 milliards, près de 65,5 milliards ont été exécutés au 30 octobre 2020.

Après deux ans de l'apparition de cette pandémie et de l'application desdites mesures, le PNUD initie une étude d'évaluation de son impact sur les activités des entreprises et les conditions de vie de ménages, au-delà des effets sur le plan mondial, régional et communautaire. Il s'agit de mesurer l'impact sur le secteur privé notamment sur les entreprises formelles et informelles sur l'ensemble du territoire national du Mali. Cela devrait aboutir à un nouveau profil des entreprises du Mali et permettre de dégager des perspectives de continuité des activités.

Pour ce qui de l'impact de la pandémie sur les ménages, une enquête a été conduite en décembre 2021-janvier 2022 auprès d'un échantillon représentatif des ménages. Les résultats de traitement de ces données ont permis d'établir la pauvreté multidimensionnelle et d'estimer ainsi les effets de la maladie sur cette pauvreté et ces différentes composantes en termes d'accès des populations à tel ou tel service social ainsi que selon différentes caractéristiques sociodémographiques, milieu de résidence, sexe, âge, éducation, etc.

L'analyse spécifique de l'accès aux services sociaux de base consiste à cerner les effets de la maladie et des politiques de prévention et de lutte sur la fourniture desdits services et contribuer à la planification des actions de relèvement post-crise et à la résilience. En d'autres termes il s'agit d'actions s'inscrivant dans la réponse nationale à la pandémie.

Le présent rapport de synthèse rappelle successivement le contexte, les objectifs et résultats attendus, les impacts macroéconomiques et sectoriels, les impacts sur le secteur privé, les effets sur les ménages, surtout en termes de pauvreté multidimensionnelle et les perturbations dans l'accès aux services sociaux de base. Chaque lot d'impact inventorie les mesures de prévention et de lutte contre la maladie, les mesures de gestion et d'atténuation au niveau des entreprises ainsi qu'en faveur des ménages et les alternatives à l'accès aux services sociaux de base.

1. Contexte

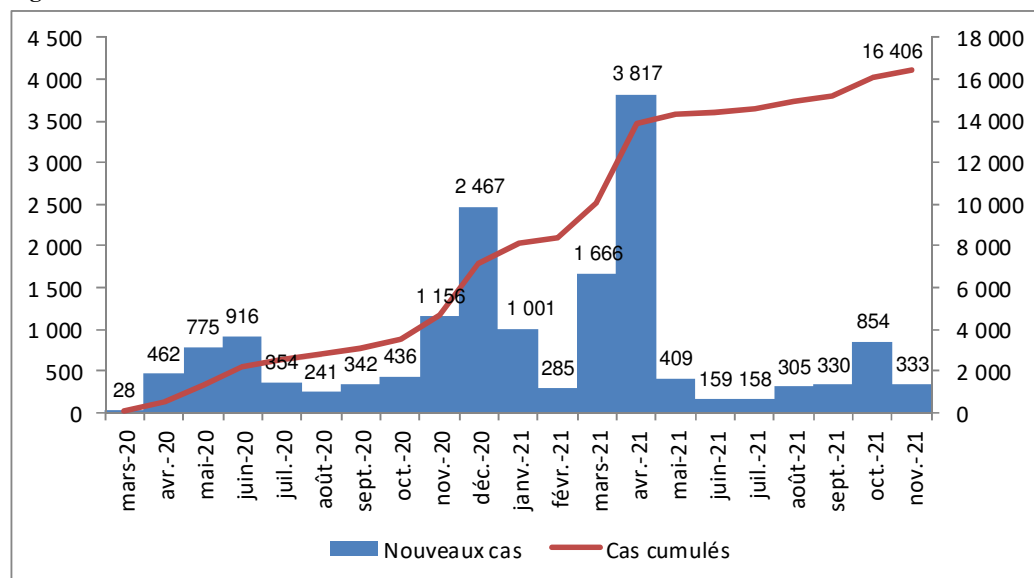
Après un bref aperçu macroéconomique et sectoriel avant et pendant la Covid-19, l'on examinera l'évolution de la maladie depuis son apparition au Mali le 25 mars 2020 à nos jours ainsi que les mesures publiques de prévention et de lutte contre la pandémie. Il sera également fait deux autres brefs aperçus sur les finances publiques (recettes et dépenses de l'Etat) respectivement les conditions de vie des ménages, en termes de connaissances, attitudes et pratiques.

1.1. Evolution de la Covid-19 depuis le 25 mars 2020

Partie de la ville chinoise de Wuhan, la pandémie s'est successivement propagée en Corée du Sud, en Italie et en Iran depuis la deuxième quinzaine de février 2020, pour atteindre, début mars, la France, l'Espagne, l'Allemagne et les États-Unis. A la date du 08 novembre 2021, le monde avait enregistré au total 217 millions de cas dont 11 millions de cas actifs et autant de décès pour 195 millions de guérisons. Le continent américain en était le plus affecté, avec 41% des cas, 43% des décès et 85% des cas actifs pour une population qui fait à peine 13% de la population mondiale. Il est suivi de l'Asie avec 31% des cas cumulés mais avec des proportions de guérison, décès et cas (actifs comme cumulés) toutes inférieures à son poids de 59% de la population du monde. L'Europe avec ses 26% de cas cumulés est néanmoins proportionnellement plus affectée que l'Asie eu égard à son faible poids de population (10% - soit près de 6 fois moins que l'Asie). L'Afrique vient ensuite, avec de bien plus faibles proportions dans l'absolu comme proportionnellement à son poids démographique (18%), environ 1% du total mondial des cas cumules, actifs, des guérisons comme des décès. En intégrant la dimension démographique, l'Amérique et l'Europe apparaissent comme étant les deux continents les plus touchés, en termes de nombre de cas pour cent mille habitants, loin devant l'Asie et l'Afrique à tout point de vue.

Le Mali qui a enregistré son 1^{er} cas de Covid-19 le 25 mars 2020 enregistrait à la même date du 08 novembre 2021, 16 406 cas cumulés, 576 décès, 14 746 guérisons et 1084 cas actifs, ce qui correspond respectivement à 78, 3, 70 et 5 pour cent mille habitants, avec un taux de létalité de 3.5%. L'observation de la maladie au Mali montre 4 épisodes ou vagues de forte prévalence, la première de mars à août 2020 lorsque le nombre de cas passait de 28 à 916, la seconde d'août 2020 à février 2021 quand l'on enregistrait plus de 1000 cas par mois, de novembre 2020 à janvier 2021 avec un pic de 2467 cas en décembre, soit une moyenne journalière de 78 cas, la troisième de février à juillet 2021, avec 3817 cas en avril, plus de 127 cas quotidiens en moyenne. Depuis juillet 2021, le nombre de nouveaux cas repart à la hausse avec un pic de 854 cas en octobre dernier puis une relative baisse est observée depuis, sans doute sous l'effet de la vaccination, inaugurée à la fin du mois de mars 2021.

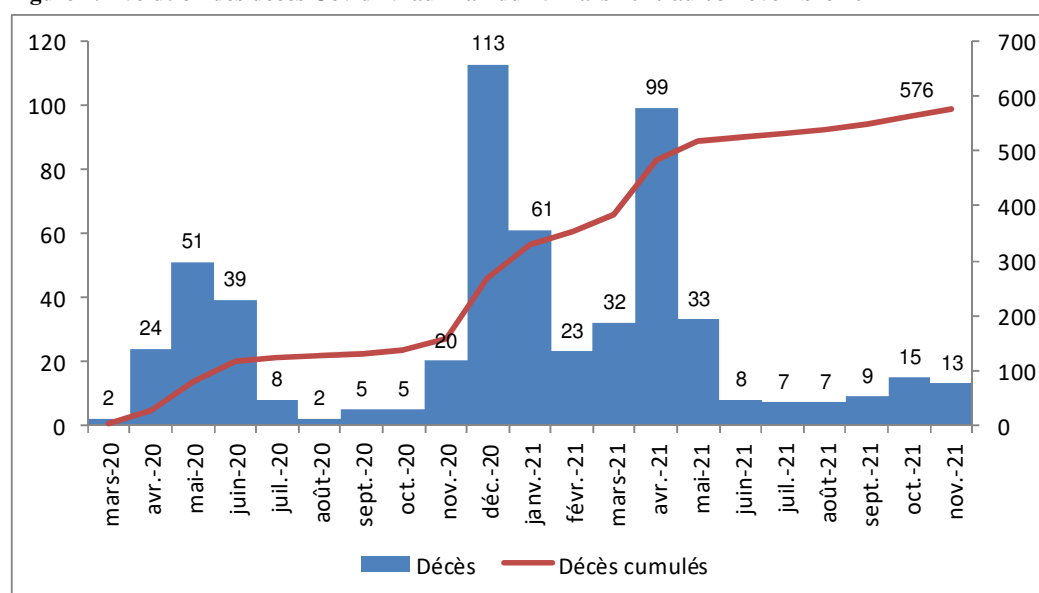
Figure 1. Evolution des contaminations Covid-19 au Mali du 25 mars 2020 au 08 novembre 2021



Source: Etabli à partir des données <http://www.sante.gov.ml>

En août 2021, l'on dénombrait 173 242 personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin dont 94 378 leur deuxième dose. Sur la période juin-août 2021, le nombre de vaccinations est passé de 139 089 à 173 242 pour la première dose et de 48 075 à 94 378 pour la seconde dose, soit un taux de progression mensuel moyen de 11.6% respectivement 40.1%. Bien que la vaccination soit timide dans notre pays, son impact s'est pourtant fait sentir avec un ralentissement continu des décès dès le mois de mai, soit moins de 2 mois après les premières injections au Mali. Ce qui explique que les troisième et quatrième vagues enregistrent moins de décès que la seconde malgré le plus grand nombre de contaminations les premières semaines de vaccination.

Figure 2. Evolution des décès Covid-19 au Mali du 25 mars 2020 au 08 novembre 2021



Source: Etabli à partir des données <http://www.sante.gov.ml>

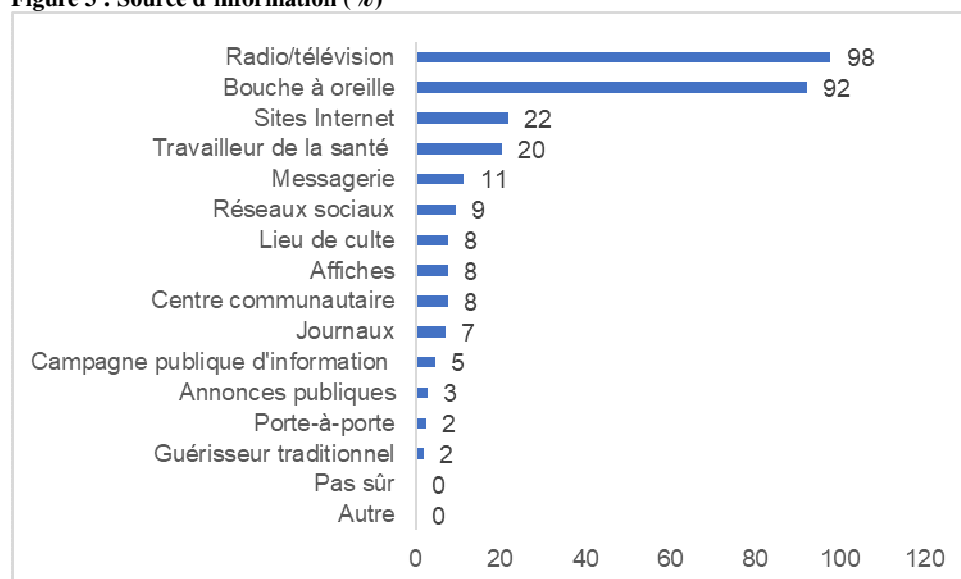
1.2. Connaissances, attitudes et pratiques

Les informations sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) des ménages par rapport à l'épidémie de la Covid-19 révèlent que la quasi-totalité (95,5 %) des ménages maliens ont entendu parler de la Covid-19 il y a plus de trois mois. Cette proportion est de 98,7 % à Bamako contre 83% dans les autres villes et de 94% en milieu rural. Dans l'ensemble, on constate dans 62% des ménages maliens aucun membre n'a présenté les symptômes de la Covid-19. Dans 31% des ménages, au moins un membre a présenté les symptômes de la Covid-19 mais personne n'aura été testé. Par contre, dans 6,5 % des ménages, au moins un membre a été testé négatif à la Covid-19.

En examinant les résultats par milieu de résidence, il ressort de l'analyse que c'est dans le district de Bamako que les membres des ménages ont fait beaucoup plus le test de la Covid-19 avec 7% contre 6% dans les autres villes et 5% en milieu rural. Allant dans le même sens, on note aussi que les répondants ayant déclaré qu'il y a eu des symptômes de la Covid-19 au sein de leurs ménages mais sans test sont beaucoup plus nombreux à Bamako (44%) contre seulement 6% dans les autres villes et 11% en milieu rural.

Globalement, les canaux par lesquels les ménages s'informent sur la Covid-19 sont par ordre d'importance, la radio ou télévision (98%), la bouche à oreille (92%) et les sites internet (22%) qui ont été cités par les ménages. Les canaux les moins cités sont : les guérisseurs traditionnels (2%), la campagne de porte à porte (2%) et l'annonce publique par mégaphone (3%).

Figure 3 : Source d'information (%)



Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale au Mali, 2021

Au Mali, 77% des ménages déclarent que la Covid-19 est un problème important au sein de la communauté contre 20% qui pensent le contraire et 3% ne se sont pas prononcés. La situation selon le milieu de résidence montre que c'est en milieu rural (87%) que les ménages sont plus préoccupés par cette pandémie contre 86 % dans les autres villes et 71% à Bamako. En examinant les résultats par le sexe du répondant, il ressort que 78% des répondants hommes pensent que la Covid-19 est un problème au sein de la communauté contre 69% des répondants femmes.

Quant à la prise des mesures par les chefs des ménages pour protéger leurs ménages contre la Covid-19, on note dans l'ensemble que neuf ménages sur dix (92%) ont fait cette pratique contre 7,5% qui n'ont pratiqué aucune mesure pour empêcher leurs ménages de contracter la Covid-19. En présentant les résultats par milieu de résidence, 96% des ménages de Bamako ont pris des mesures pour empêcher leurs ménages de contracter la Covid-19 contre 88% dans les autres villes et 83% en milieu rural. Les ménages dirigés par les hommes prennent plus de mesure pour empêcher leurs ménages de contracter la Covid-19 que ceux dirigés par les femmes, respectivement 92% contre 90%. La quasi-totalité des ménages croit à l'existence de la Covid-19 quel que soit le milieu de résidence.

1.3. Aperçu macroéconomique et sectoriel avant et pendant Covid-19

L'économie mondiale a connu, selon les projections du FMI publiées en octobre, une récession de 4,4%, après la croissance de 2,8% enregistrée en 2019. La riposte de santé publique nécessaire pour ralentir la transmission, conjuguée à des changements de comportement, s'est traduite, pour les secteurs reposant sur des interactions en personne (en particulier le commerce de gros et de détail, le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés, ainsi que l'art et le spectacle), par des contractions plus fortes que dans le secteur manufacturier.

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique s'est situé à -3,0% en 2020 contre 3,2% en 2019, plongeant ainsi cette partie du continent dans sa première récession depuis plus de 25 ans. La production a baissé fortement, notamment, dans les pays exportateurs de pétrole touchés par la faiblesse des cours.

Dans la zone UEMOA, Le taux de croissance de l'activité économique a été de 0,7% contre 5,8% en 2019, du fait de l'impact négatif de la crise de la Covid-19 sur les économies des Etats membres. Ce ralentissement de la croissance s'explique par les mesures de restriction prises par tous les Etats pour contenir la crise sanitaire. Le taux de croissance du secteur primaire ralentirait à 0,3%, après 3,9%, en raison, notamment, des difficultés d'approvisionnement en intrants et des reculs de la production des cultures de rente en Côte d'Ivoire et au Mali. Toutefois, le secteur a profité de la mise en œuvre des plans d'investissement agricole. Le secteur tertiaire, principal porteur de la croissance des pays de l'Union au cours des dernières années, a été le plus impacté par la crise. Son taux de croissance s'est situé à 0,7% en 2020, après 5,7% un an plus tôt. Les pertes de croissance des activités de commerce, de transport, d'hôtellerie, de tourisme et de restauration ont été atténuées par la bonne tenue des services de télécommunications.

La contraction de la demande mondiale et la perturbation des chaînes d'approvisionnements en intrants et en biens intermédiaires ont impacté de nombreuses chaînes de valeur dans pratiquement tous les secteurs au Mali. En effet, tous les trois secteurs d'activités ont vu chuter en 2020 leur contribution respective à la croissance du PIB. Le secteur primaire en a le plus souffert avec une contribution négative de -1.6%, impact négatif que n'a pu juguler le secteur tertiaire (+0.5%) ni le secondaire d'ailleurs qui a stagné, d'où une décroissance globale du PIB de -1.2%. La contribution des secteurs moteurs de l'économie malienne, le primaire et le tertiaire, a baissé, pour chacun, de 2 points de pourcentage en 2020 par rapport à 2019. La baisse de la contribution du secteur secondaire était par contre d'un point de pourcentage.

Depuis 2016, le taux de croissance du PIB au prix du marché qui était de 5,9% avait commencé à diminuer d'environ un demi-point de pourcentage chaque année jusqu'en 2019 quand il n'était plus que de 4.8%. La pandémie a aussitôt entraîné, sa première année d'apparition au Mali, la récession de l'économie avec un taux de croissance négatif de -1.2%, soit 6 points de pourcentage de perte en une seule année et 7.5 points par rapport aux prévisions initiales.

Le secteur primaire, qui en aura été le plus affecté, a surtout souffert des contreperformances de ses deux principales branches que sont l'agriculture vivrière et celle de rente ou d'exportation, toutes deux en récession. L'élevage et la foresterie ont résisté en restant presque à leur niveau respectif habituel de croissance. Le dynamisme apparent du secteur tertiaire ne saurait cacher les effets négatifs enregistrés dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration. Le transport aussi a été négativement impacté mais le sous-secteur "transport & communication" a connu une croissance par sa seule composante "communication".

La perte de revenu et de moyens de subsistance avec l'entrée en vigueur des mesures barrières, notamment le couvre-feu, a été immédiatement ressentie dans l'hôtellerie, la restauration, le transport, le tourisme, l'éducation et l'industrie à la suite de la fermeture de certaines unités et des mesures de distanciation exigées. Une perte immédiate de revenu total a aussi été perceptible dans les établissements scolaires privés notamment chez les salariés dont les enseignants.

Tableau 1. Taux de croissance du PIB réel (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020
PIB au coût des facteurs	5.2	5.0	4.8	4.1	-1.1
Impôts nets sur produits	0.7	0.3	-0.1	0.6	-0.2
PIB au prix du marché	5.9	5.3	4.7	4.8	-1.2
Secteur primaire	3.0	2.0	2.0	1.5	-1.6
Agriculture vivrière	1.5	0.8	1.5	0.5	-0.1
Agriculture d'exportation	0.6	0.4	-0.3	0.2	-1.9
Elevage et chasse	0.6	0.7	0.7	0.7	0.4
Exploitation forestière et cueillette	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Pêche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Activités extractives	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur secondaire	-0.1	1.2	1.6	1.0	0.0
Industrie agroalimentaire	-0.4	0.3	-0.1	0.2	0.1
Textile	0.0	0.1	0.1	-0.1	-0.1
Métallurgie et fonderie	0.1	0.4	1.6	0.6	0.0
Autre industrie	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Eau, électricité	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Construction	0.3	0.3	0.2	0.2	-0.1
Secteur tertiaire	2.3	1.8	1.2	1.0	0.5
Commerce	0.6	0.4	0.3	0.5	-0.4
Hôtellerie et restauration	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Transport et communication	0.5	0.5	0.3	0.4	0.2
Activités financières	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Services aux entreprises	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1
Administration publique	0.7	0.5	0.3	0.4	0.4
Autre service	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Production imputée des services bancaires	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0

Le nombre d'emplois prévus par les projets agréés au code des investissements et celui de ces projets eux-mêmes a baissé de moitié entre 2018 et 2020. De 2209 à 1457 pour le nombre d'emplois prévus et de 65 à 37 pour le nombre de projets. Au même moment, le nombre d'entreprises créées qui avait passé de 11233 en 2018 à 16731 en 2019, pour ensuite chuter sous l'effet de la Covid-19 à 14868 en 2020.

Comme il fallait s'y attendre, le tourisme et l'hôtellerie ont fortement été impactés négativement par la pandémie. La première année de Covid-19 s'est soldée par une baisse des recettes touristiques de -75%, une chute de -67% respectivement -42% des entrées de visiteurs et des arrivées dans les hôtels (nationaux et étrangers confondus). Les nuitées ont également chuté, -37% et plus préoccupant, l'investissement dans le secteur touristique a baissé de -56% alors qu'il avait repris de 2018 à 2019, +56.5% comme pour dire que l'investissement reprenait quelque peu dans le secteur en proie depuis 2012 aux conséquences du conflit et de l'extrémisme violent qui ont fait désertier la destination Mali.

Pour ce qui est du transport aérien, l'impact de la Covid-19 s'est fait sentir par l'arrêt des vols en partance et à destination du Mali, surtout des vols de passagers, entraînant en 2020 une baisse des mouvements d'aéronefs au départ comme à l'arrivée de -29% et une chute de -54% du transport de passagers, au départ comme à l'arrivée ainsi qu'en transit. Seul le fret aérien a pu se maintenir et même croître de 9%, même si cela fait un point de pourcentage de moins par rapport à l'accroissement de 2018 à 2019.

1.4. Aperçu sur les finances publiques

Les recettes et dons ont baissé de -4.4% en 2020 (-2.5% pour les recettes budgétaires et -44% pour les dons) par rapport à 2019 alors qu'elles avaient régulièrement augmenté de 7% l'an entre 2015 et 2019. Toujours en 2020, les pertes de contribution à la constitution de recettes budgétaires proviennent des impôts indirects surtout la TVA intérieure sinon celle sur les importations aura au contraire augmenté. Jusqu'en 2019, la tendance était à la diminution de la part de la TVA sur importations (-1.3% l'an) et à l'augmentation de celle intérieure (1.8%), ce qui était dans le sens de la transition fiscale que la Covid-19 vient perturber.

La pandémie s'est accompagnée, certes, d'une augmentation des dépenses mais à un bien moindre rythme par rapport à l'accroissement moyen annuel de 2015 à 2018, soit 3.2% contre 10.5%. L'augmentation de la part des salaires dans les dépenses courantes aura été de 15.5% au détriment ainsi des biens et services (-7.5%) et surtout des transferts et subventions (-18.4%) sinon les intérêts sur dette augmentaient aussi du fait de la dette intérieure. Du côté de l'investissement, la part du financement extérieur a fortement chuté que l'accroissement du financement intérieur n'a pas pu compenser. C'était une tendance inverse sur la période d'avant Covid-19.

L'encours total de la dette publique atteint 4 757 milliards fcfa en 2020 contre un peu plus de 4100 milliards fcfa en 2019, soit un accroissement de 16%. Cette progression se fait sous l'effet conjugué de la dette intérieure et extérieure surtout la dette bilatérale qui croît deux fois plus vite que celle multilatérale. Ces accroissements conjugués avec la baisse du PIB entraînent une détérioration du ratio de l'encours de la dette sur le PIB, soit 17% d'augmentation.

En 2019, le Mali a respecté tous les critères de convergence de premier rang et un seul critère de second rang (masse salariale sur recettes fiscales). Par contre, c'est deux critères sur les trois de premier rang qui ont été respectés en 2020. Aucun critère de second rang n'a été respecté en 2020. Malgré les contreperformances, le seul critère de convergence de 1^{er} rang non satisfait est celui du solde global dons inclus sur le PIB, qui s'est établi à -5% alors qu'il aurait dû être supérieur à -3% comme en 2019 quand il était de -1.7%. Le taux de pression fiscale (recettes fiscales sur PIB) ne s'est pas significativement détérioré au regard de son

niveau les années précédentes, entre 12 et 15%. Les avantages fiscaux accordés en 2020 aux opérateurs économiques et aux ménages n'ont pas impacté outre mesure ce critère malgré la diminution du taux de croissance du PIB compensée donc par un accroissement des recettes fiscales ou tout au moins par une baisse moins importante de celles-ci.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement (APD), elle n'a pas connu de diminution en 2020 même si le taux de réalisation des prévisions d'aide a perdu un point de pourcentage par rapport à 2019. Depuis 2018, l'on note une baisse continue du taux de réalisation des annonces d'aide au Mali.

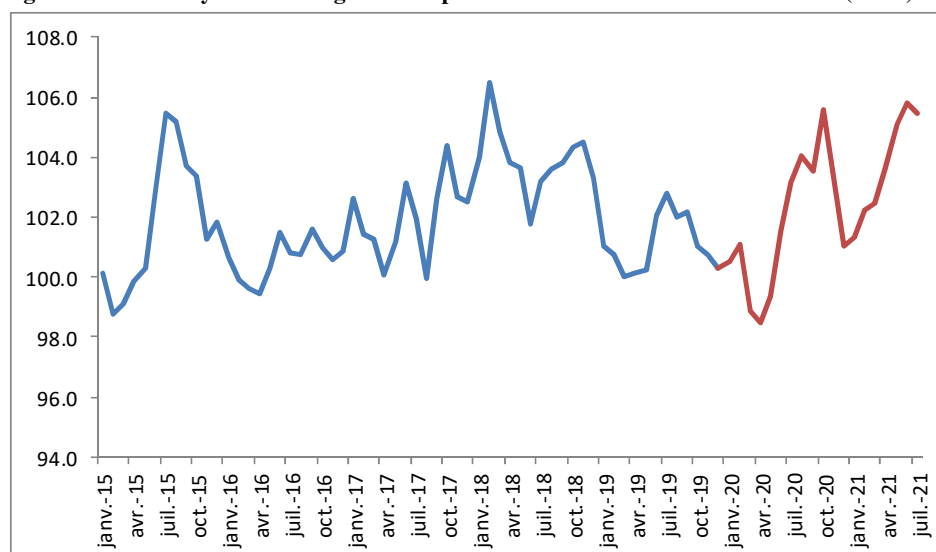
1.5. Aperçu social

Au plan social, la pandémie s'est greffée au contexte d'insécurité énorme au Mali, toutes choses rendant difficiles les conditions de vie des populations. La pandémie a trouvé qu'on dénombrait déjà en 2019 plus de 200 mille personnes déplacées internes (PDI). En 2020, ce chiffre a dépassé les 300 mille alors qu'il était attendu que le nombre redescende à son niveau de 2018 qui était d'environ 120 mille PDI.

Sur toute la période 2015-2019, l'indice moyen mensuel des prix a été de 101.9% avec un minimum de 97.3% pour les transports et un maximum de 107.7% pour les boissons et tabac. Entre 2020 et 2021, l'indice moyen va gagner près d'un point de pourcentage en s'établissant à 102.6%, malgré la baisse significative de l'indice des communications, sous l'effet conjugué d'une multitude de produits dont l'eau, l'électricité et le gaz, les articles ménagers, les services de santé, les loisirs et les divers produits non cités nommément. Globalement et par produit, les indices moyens de cette période sont supérieurs à l'indice mensuel moyen de toute la période 2015-2021.

On le voit bien, l'indice moyen mensuel global des prix à la consommation connaît une ascendance plus forte depuis janvier 2020 comparativement à la sous-période antérieure, allant de janvier 2015 à décembre 2019. C'est seulement au cours du dernier trimestre 2020 que l'on assistera à une diminution relativement importante de l'indice moyen global des prix, sous l'effet conjugué des appuis publics aux activités et aux opérateurs économiques ainsi qu'aux ménages surtout les plus défavorisés.

Figure 4. Indice moyen mensuel global des prix à la consommation de 2015 à 2021 (en %)



Sous l'effet de la pandémie, tous les prix moyens au kg ont grimpé en 2020 par rapport à 2019, de 2% pour le sucre à 7% pour le riz et le lait en poudre. Tous les prix avaient au contraire baissé de 2018 à 2019, -1% le kg de farine de blé jusqu'à -5% l'huile alimentaire. La viande avec os au mois de ramadan qui avait le plus fortement baissé de prix en 2019, -10.6% a fortement grimpé en 2020, 5% de plus par rapport à 2019.

Malgré toutes les mesures de protection des consommateurs, le nombre de jours de couverture de la consommation des produits de première nécessité a diminué entre 2019 et 2020, pour tous les produits sous surveillance de l'autorité de régulation qu'est la Direction générale du commerce, de la consommation et de la concurrence.

Sous l'effet conjugué de l'insécurité et de la pandémie, la pauvreté n'a pas significativement diminué, -0.9% par rapport à 2019 ce qui signifie une augmentation du nombre de pauvres vu l'accroissement de 3.6% de la population. Sur la longue période antérieure à la Covid-19, 2001-2019, l'incidence de la pauvreté n'aura diminué que de -1.5% l'an en moyenne, néanmoins supérieur au -0.9% de 2019 à 2020. Le nombre de pauvres augmenterait de 2.7% en 2020 contre 2.1% par an sur la période antérieure. De 2001 à 2010, le Mali a épuisé ses efforts de réduction de la pauvreté qu'il a laissé remonter près de 5 ans durant pour ensuite amorcer une timide diminution mais à un rythme chaque fois moins soutenu.

Corrélativement à la pauvreté, le nombre de personnes nécessiteuses à qui des transferts sociaux devraient être faits augmente en même temps que la protection sociale couvre de moins en moins de population, 2.2% en 2020 contre 6.3% en 2019.

La pandémie a en plus dégradé certains indicateurs du marché du travail comme la création de nouveaux emplois dont le nombre est passé de 38 mille en 2019 à 30 mille en 2020, la perte d'emploi, de mille emplois supplémentaires perdus en 2020 par rapport à 2019, le taux d'emploi informel qui passe de 95% à 97%. Dans le même temps, le taux d'emploi formel salarié diminue d'un point de pourcentage d'année en année, de 11% en 2018 à 9% en 2020 après avoir été de 10% en 2019.

2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général de cette étude d'impact est d'évaluer, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, les impacts macroéconomiques sectoriels et microéconomiques de la pandémie de la Covid-19 et des réponses politiques, impacts sur le PIB et sa croissance, par secteur et branche d'activité, sur les ressources publiques, sur la balance des paiements, sur les facteurs de production, sur la pauvreté et les inégalités. L'atteinte de cet objectif au niveau des entreprises passe par des objectifs spécifiques tels que :

- ✓ mesure du niveau et l'évolution du chiffre d'affaires et la production des entreprises ;
- ✓ mesure du niveau et l'évolution du volume d'emploi, du salaire, des horaires de travail et de rotation des équipes ;
- ✓ évaluation de la capacité d'importations et d'exportations des entreprises maliennes
- ✓ identification des mesures et des stratégies adoptées pour faire face aux conséquences de la Covid-19 ;
- ✓ identification des besoins prioritaires des entreprises maliennes selon les domaines d'activités ;
- ✓ évaluation de l'impact des mesures prises par les pouvoirs publics à l'attention du secteur privé pour limiter les effets de la pandémie sur leurs activités ;
- ✓ proposition des perspectives favorables à leurs activités dans un contexte de crise pour la pérennisation de celles-ci.

L'objectif du volet ménages de l'étude est de fournir au Mali et à l'ensemble des acteurs au développement, une base de connaissances à jour et pertinentes sur l'impact socioéconomique de la Covid-19 en vue de dégager un plan de riposte pour la relance et le renforcement de la résilience économique, sociale et environnementale du pays pour un développement durable et ainsi ne pas compromettre outre mesure la réalisation de l'Agenda 2030.

Dans le domaine spécifique de l'accès aux services sociaux de base, l'étude vise à :

- ✓ mesurer les variations dans le volume d'emploi, le salaire, les horaires de travail et de mesurer l'impact de la Covid-19 sur le bien-être des ménages (revenu, prix des biens nécessaires,)
- ✓ mesurer l'impact de la Covid-19 sur les services sociaux de base (Santé, Education,) ;
- ✓ identifier les stratégies d'adaptation des ménages et leurs besoins prioritaires pour faire face aux conséquences de la pandémie
- ✓ évaluer l'impact des mesures sociales prises par les pouvoirs publics
- ✓ mesurer l'impact de la Covid-19 sur le CREDD2019-2023 et sur les ODD au Mali.

Les résultats attendus sont liés aux différents objectifs spécifiques. Du côté macroéconomique et sectoriel, ce sont :

- ✓ une MCS actualisée
- ✓ un MEGC statique et dynamique
- ✓ la synthèse des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la pandémie
- ✓ les chocs préconisés et leurs justifications
- ✓ le schéma des canaux de transmission des chocs
- ✓ les impacts macroéconomiques, sectoriels et microéconomiques de la Covid-19 et/ou des mesures prises par les pouvoirs publics
- ✓ le volume et la répartition sectorielle de l'investissement nécessaire pour juguler les impacts de la Covid-19 et des mesures prises par les pouvoirs publics.

Au niveau des entreprises, il s'agit :

- ✓ du niveau et de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises sont mesurés avant et pendant la Covid-19
- ✓ du niveau et de l'évolution de la production des entreprises sont mesurés avant et pendant la Covid-19
- ✓ de l'impact sur le niveau d'emploi auprès des entreprises est évalué
- ✓ du niveau et l'évolution de la rentabilité économique et financière est mise en exergue
- ✓ des capacités d'importations et d'exportations des entreprises sont déterminées
- ✓ du solde d'opinions des chefs d'unités par domaine d'activité sur les mesures d'accompagnement et restrictives des autorités maliennes liées à la COVID-19 sont appréhendées
- ✓ des perspectives d'avenir pour les entreprises sont proposées.

Pour ce qui est des conditions des ménages et de leur accès aux services sociaux de base, les résultats portent sur les impacts de la Covid-19 sur :

- ✓ le marché du travail
- ✓ le bien-être des ménages
- ✓ les services sociaux de base
- ✓ l'environnement et le changement climatique
- ✓ la cohésion sociale et la résilience des communautés
- ✓ le volume d'emploi, le salaire, les horaires de travail et les équipes de rotation
- ✓ les stratégies pour faire face aux conséquences du Covid-19
- ✓ le CREDD 2019-2023 et l'atteinte des cibles ODD.

3 Méthodologie

Les outils d'investigation utilisés sont successivement la modélisation en équilibre général calculable, l'enquête auprès des entreprises, la construction d'un indice de pauvreté multidimensionnelle et l'évaluation d'impacts de l'accès aux services sociaux de base à partir des données d'enquêtes auprès de leurs fournisseurs.

3.1. Modélisation en équilibre général calculable

La méthodologie utilisée dans cette composante de l'étude est celle de la modélisation en équilibre général calculable qui allie construction de la MCS, écriture du modèle d'équilibre général calculable et simulation des impacts des chocs envisagés (chocs sur le commerce extérieur, les transferts et l'approvisionnement de certaines branches en intrants et matières premières surtout ceux importés, etc.). Les canaux de transmission des chocs aux impacts mesurés sont à identifier et à documenter. Ils sont directs ou indirects, c'est-à-dire (i) soit directement rattachables à la pandémie et/ou aux réponses politiques, (ii) soit indirectement à travers d'autres impacts en amont e.g. la diminution de la production des branches suite à la baisse d'approvisionnement en intrants et matières premières, baisse induite par la fermeture des frontières et les confinements national et régionaux.

Le modèle SIMALI constitué de 1190 équations indépendantes est un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) de l'économie malienne qui décrit le fonctionnement de cette économie en tant que cadre d'analyse cohérent prenant en compte, dans leurs interactions, l'ensemble des institutions, organisations et marchés avec un rôle central donné aux prix dans le comportement des agents économiques. Il comporte en outre une version dynamique pour étudier l'effet de chocs exogènes ou de politiques publiques sur le sentier de croissance économique.

Une fois le modèle calibré sur les données disponibles, diverses simulations peuvent être faites. Une simulation consiste à imposer un choc faisant varier une ou plusieurs variables exogènes. Le modèle calcule ensuite un nouvel équilibre que l'on peut alors comparer à la situation initiale ou de référence. Les résultats obtenus sont des variations "*toutes choses égales par ailleurs*" par rapport à la situation de référence. C'est un outil permettant de comprendre et de mettre en évidence un certain nombre de mécanismes, parfois contre-intuitifs ou de second ordre, et de révéler l'ensemble des effets de feed-back d'une mesure de politique économique ou d'un choc extérieur. Dans sa construction, il est constitué de 5 secteurs institutionnels (ménages, Etat, entreprises financières, entreprises non financières, Reste du monde), 21 secteurs productifs et 21 biens et services, 3 facteurs de production (capital, travail qualifié et non qualifié).

Dans la littérature d'études d'impacts de la Covid-19, beaucoup de chocs et canaux de transmission de la maladie ont été explorés et étudiés. La situation de référence est caractérisée par l'absence de maladie et de mesure publique préventive. Ensuite, l'économie est successivement choquée par la crise de la pandémie ensuite par les mesures politiques de prévention et de lutte, puis enfin les deux types de chocs à la fois (la maladie et les politiques publiques). Les canaux de transmission couramment identifiés sont les flux commerciaux, les prix, l'APD et les transferts des migrants, etc.

Evidemment, avec un peu de créativité et d'imagination, nous en avons exploré quatre que nous avons introduit dans le modèle un à un et de façon indépendante ensuite les avons

combiné en un seul scénario pour en faire un cinquième. Ce sont (i) la diminution de l'offre de travail à cause de la maladie des personnes en emploi, (ii) la hausse des prix à l'importation associé à une baisse de la productivité globale des facteurs dans l'économie particulièrement dans les secteurs agricoles se traduisant par une baisse du paramètre d'échelle de la fonction CES de production en raison du couvre-feu et de la fermeture de l'activité hôtelière et de restauration, (iii) la hausse des transferts reçus par les entreprises et les ménages et celle des transferts versés par l'Etat, (iv) les mesures publiques de fermeture et couvre-feux entraînant une baisse de la propension marginale à consommer ainsi que de la consommation incompressible, (v) une combinaison en une seule simulation des quatre précédents scénarios.

La simulation directe sur la maladie impacte l'offre de travail qualifié et non qualifié ainsi que celle de la fonction publique en estimant un paramètre obtenu par multiplication du nombre de malades par le nombre moyen de jours d'immobilisation pour cause de maladie rapporté au nombre de jours travaillés dans l'année par les travailleurs (y compris les fonctionnaires). Nous avons estimé que la population en âge de travailler est de 49% la population totale (estimée à 20 millions de personnes) et que celle en emploi est de 60% de cette population en âge de travailler. Sur cette base, les malades en emploi seraient d'environ 5000 sur la base de 16500 cas cumulés, soit 0.09% de la population en emploi. L'OMS estime que 6 infections par la Covid-19 sur 7 ne sont pas détectées en Afrique, ce qui fait que le nombre de malades en emploi au Mali serait non pas de 5000 mais de 35000, soit 0.6% de la population en emploi. En supposant que ceux-ci ont perdu deux semaines de travail durant la maladie, soit $1/24^{\text{ème}}$ de l'année totale, la diminution de l'offre de travail serait estimée à 0.02% (soit $0.6\%/24$) et donc le paramètre multiplicateur à 99.98% (soit $1-0.02\%$).

La hausse des prix à l'importation est estimée à 2%, mais à 30% pour les produits de l'agriculture vivrière. La baisse de la productivité globale des facteurs à la suite de la perturbation des chaînes de distribution et d'approvisionnement est de 2% pour l'ensemble de l'économie mais de 4% dans les secteurs agricoles, soit des coefficients multiplicateurs de 0.98 respectivement 0.96 dans le modèle.

Les montants de transferts supplémentaires reçus par les entreprises et les ménages sont de 10 milliards fcfa respectivement 20 milliards tandis que les transferts versés par le gouvernement sont majorés de 90 milliards fcfa.

La prise en compte des mesures gouvernementales de fermeture d'activités et de couvre-feux a nécessité qu'une série de paramètres du modèle initial passent en variables exogènes afin de pouvoir effectuer les simulations du scénario 4. Il s'agit de la consommation incompressible et de la propension marginale à consommer du revenu résiduel ou revenu disponible diminué de la consommation incompressible. Ces deux nouvelles variables devaient d'abord être déclarées variables initiales ensuite déclarées non plus paramètres mais variables du modèle. Elles sont enfin intégrées en exogènes lors de l'initialisation du modèle. Une fois ces modifications effectuées, on fait tourner le modèle sans choc ou simulation pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur de programmation et que le modèle retrouve les données de référence. Dans la simulation, nous avons considéré que la consommation incompressible et la propension à consommer diminuait chacune de 25% dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

3.2. Enquêtes auprès des entreprises

L'enquête couvre l'ensemble des unités économiques formelles et informelles des secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui exercent sur l'étendue du territoire national.

Une unité économique est dite formelle, si elle est immatriculée dans au moins l'un des registres administratifs (NIF, NINA, numéro sécurité sociale et registre du commerce) et tient une comptabilité écrite en vigueur au Mali. La taille de l'échantillon est de 500 entreprises. La base de sondage est issue de la phase simultanée de cartographie - repérage du Recensement Général des Unités Economiques (RGUE). Pour les secteurs secondaire et tertiaire, l'échantillon de l'enquête est obtenu à partir de la stratification selon la typologie des unités économiques (petite, moyenne et grande) et le secteur d'activité. La méthode de seuil d'inclusion a été utilisée au sein de chaque strate élémentaire (90% du chiffre d'affaires Hors Taxes global de la strate). Il faut noter que pour des raisons pratiques la proportion des unités informelles retenues n'a pas dépassé 20% de l'ensemble de l'échantillon. S'agissant du secteur primaire, au regard de sa complexité liée aux manques d'informations détaillées (chiffre d'affaires, effectifs employés.), l'échantillon est constitué à partir d'informations collectées auprès des structures régionales et autres acteurs.

L'application informatique sur laquelle le questionnaire /a été implémenté sur des tablettes a été développée sur la version 7.5 du CSPro. Le choix de l'approche CAPI tient à un certain nombre d'avantages à savoir :

- ✓ Réduire considérablement les erreurs de collecte et de saisie
- ✓ Intégrer les contrôles de qualité à la collecte et de procéder à la correction des erreurs
- ✓ Surveiller instantanément l'évolution de la collecte dans la limite des ressources
- ✓ Suivre la qualité des données et des indicateurs clés.

Après la collecte, des séances de travail pour l'apurement des données ont été organisées. Elles ont consisté en un contrôle de cohérence et de vraisemblance des données afin de procéder à leurs corrections. Les non-réponses ont fait l'objet d'un traitement particulier. Ce travail a été réalisé en ayant recours aux logiciels Excel et SPSS. A la suite du traitement des données, des indicateurs clés ont été calculés conformément aux plans de tabulation et d'analyse préétablis.

A l'issue de la collecte, 483 entreprises ont été enquêtées dont 471 avec succès sur un total de 500, soit un taux de réponse de 94%. S'agissant de la répartition des entreprises par branche d'activité, on observe une forte domination des entreprises de la branche d'activité Commerce (45%), suivies de celles des Service (27%), de l'Industrie (16%), de la Production agricole (9%) et du BTP (4%).

De manière générale, la majorité des entreprises se trouvent à Bamako dans toutes les branches à l'exception des entreprises de la branche production agricole, 72% des BTP, 74% des services, 60,5% du commerce, 60% de l'industrie.

3.3. Construction d'un Indice de pauvreté multidimensionnelle

Au moment de l'adoption en 2015 des Objectifs de développement durable (ODD), l'élimination de la pauvreté semblait être une visée ambitieuse, mais réalisable. La communauté internationale prenait l'engagement de ne laisser personne de côté en mettant fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde. Il s'agissait notamment de réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays, d'ici 2030. Cinq ans plus tard, la communauté internationale était secouée par une crise de santé publique qui a mis en évidence les failles des systèmes de protection sociale, de santé, d'éducation et des garanties des travailleurs et qui a creusé les inégalités au sein des pays et entre eux.

La pandémie de Covid-19 nous rappelle brutalement que la pauvreté n'est pas seulement une question de revenus. Au sein des pays et entre eux, les communautés pauvres et marginalisées sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie en ce qui concerne les pertes économiques, et d'autres impératifs de santé (nutrition et mortalité des enfants).

L'IPM est une mesure de la pauvreté comparable à l'échelle internationale. Il a été élaboré à l'origine par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) de l'Université d'Oxford et le Bureau chargé du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD). En 2018, l'OPHI et le PNUD ont rendu publique une version améliorée de l'IPM mondial. Ce nouvel indice utilise les mêmes trois dimensions, mais la définition de cinq des dix indicateurs a été modifiée afin de mieux les aligner sur les ODD. En particulier, l'accent mis sur les ODD souligne la nécessité d'examiner et de suivre les trajectoires plus pauvres. Les améliorations de l'IPM dans le monde coïncident avec le début de la troisième décennie de la réduction de la pauvreté (2018-2027).

Dans l'IPM, les personnes sont considérées comme souffrant de pauvreté multidimensionnelle si elles subissent des privations dans un tiers ou plus des 10 indicateurs (voir figure suivante), sachant que chaque indicateur d'une même dimension a une pondération égale, c'est-à-dire que les indicateurs de santé et d'éducation sont pondérés à un sixième chacun, et ceux du niveau de vie à un dix-huitième. L'IPM varie de 0 à 1, sachant que les valeurs plus élevées impliquent une plus grande pauvreté.

Pour un IPM national et calculable on a décidé d'utiliser des indicateurs pertinents et disponibles, pour les mêmes dimensions que l'IPM du PNUD. A l'instar de l'analyse de PNUD, l'unité considérée est le ménage. Le but des indicateurs est de capturer les situations aiguës de privation. En utilisant l'information accessible dans l'évaluation d'impact socio-économique digitale (SEIA), la privation en matière d'éducation, de santé et de conditions de vie est appréhendée à l'aide de 10 indicateurs classés en trois dimensions, santé, éducation et niveau de vie.

L'IPM reflète à la fois l'incidence ou le ratio (H) de la pauvreté, et l'intensité moyenne (A) de la pauvreté. Plus précisément, H est la proportion de la population qui est pauvre de façon multidimensionnelle tandis que A est la proportion moyenne des indicateurs en référence auxquels les personnes pauvres souffrent de privations. L'IPM est calculé en multipliant l'incidence de la pauvreté par l'intensité moyenne des pauvres.

La dimension santé se mesure par les indicateurs basés sur la malnutrition et la mortalité infantile. Le premier est mesuré ici par les difficultés du ménage à se nourrir durant les 12 derniers mois. Le second indique si le ménage a subi la perte d'un enfant de moins de cinq ans.

La dimension éducation de l'IPM est mesurée successivement par le nombre d'années de scolarité et la fréquentation scolaire des enfants. Dans l'IPM, une personne est privée en années de scolarité si aucun membre du ménage âgé de 10 ans ou plus n'a terminé 7 ans d'études. Si au moins un enfant du ménage en âge de scolarité (13 à 15 ans) n'a pas atteint le fondamental 2, ledit ménage est considéré privé.

Enfin, 6 indicateurs individuels composent la dimension niveau de vie, l'accès à l'eau potable, l'assainissement bien organisé et l'accès à l'électricité, la source d'énergie utilisée pour la cuisson (indicateur non pris en compte dans cette étude), les matériaux du sol et la possession de certains biens durables. A titre illustratif, un ménage est considéré démuné s'il n'a pas accès à l'eau potable, c'est-à-dire si le ménage consomme de l'eau de puits non aménagé, de l'eau de surface ou de toute autre source non protégée. De même, un ménage est démuné s'il manque d'installations sanitaires adéquates, c'est-à-dire si on utilise de latrine commune à plusieurs ménages, la nature ou autre alternative non précisée.

Pour la possession des biens durables, il faut savoir que l'IPM mondial 2018 identifie une personne comme dépourvue d'actifs si son ménage ne possède pas plus d'un des biens : radio, téléviseur, téléphone, ordinateur, charrette, bicyclette, moto, ou réfrigérateur et s'ils ne possèdent pas une voiture ou un camion.

Pour l'établissement de l'IPM, il a été procédé à une enquête auprès des ménages avec comme base de sondage l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) dont l'objectif principal est de produire de façon régulière et permanente des indicateurs pertinents sur la situation socio-économique des ménages, données nécessaires au suivi du CREDD, des ODD et à la formulation de différentes politiques sectorielles.

Afin d'évaluer les impacts socioéconomiques de la Covid-19 sur les conditions de vie des ménages, la neuvième édition de l'EMOP 2021, troisième passage a servi de base de sondage pour l'enquête. Un sondage aléatoire simple a été utilisé pour le tirage des ménages dans cette base

Un échantillon de 200 grappes tirées à partir d'un échantillonnage aléatoire stratifié nous permet d'appréhender la situation des ménages en ce qui concerne l'impact de la Covid-19 sur les ménages avec une précision satisfaisante. Après la collecte, les données ont été recueillies auprès de 1 924 ménages.

Tableau 2 : Structure de l'échantillon avant et après

	Echantillon		Enquête		Taux de réalisation	
	SE (Grappe)	taille ménages	SE (Grappe)	taille ménages	SE (Grappe)	taille ménages
Bamako	67	670	67	670	100,0	100,0
Autre urbain	67	670	64	645	95,5	96,3
Rural	66	660	61	609	92,4	92,3
Ensemble	200	2 000	192	1 924	96,0	96,2

Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale au Mali, 2021

La collecte des données a été faite avec l'application Kobo collect. Toutes les données ont été traitées et analysées à l'aide du logiciel SPSS et Excel. Sur la base des données brutes, téléchargeables à partir de KoboToolbox, un programme d'apurement et de tabulation a été développé sous SPSS pour la finalisation des tableaux d'analyse.

Dans l'ensemble, plus de huit ménages sur dix (89%) sont dirigés par les hommes et seulement 11% par des femmes. Un peu plus de la moitié des individus sont des femmes (51%), les moins de 35 ans sont plus représentés (76%) que les 35 ans ou plus quel que soit le milieu de résidence avec une majorité de moins de 15 ans.. Il ressort aussi que moins d'un individu sur dix (0,9%) était PDI. Dans l'ensemble, plus du tiers des répondants (37%) n'ont aucun niveau d'instruction (31% contre 42% des femmes).

Seulement, 6,5% des individus sont couverts par une assurance maladie, 6% les hommes contre 7% les femmes.

3.4. Enquêtes sur la fourniture de services sociaux de base

La méthodologie repose sur la réalisation de l'enquête auprès de structures sociales concernées. Les services couverts par l'enquête sont la santé, la nutrition, l'éducation, l'EHA, la protection de l'enfant, l'inclusion sociale et le changement climatique et réduction des risques de catastrophes.

Pour chacun de ces services, les données ont été collectées auprès des cibles sélectionnées. Pour la santé et la nutrition, les formations sanitaires et structures techniques centrales et déconcentrées constituent les principales cibles. La base de données HeRAMS, élaborée par la CPS du secteur Santé et développement social a été exploitée, elle fournit une liste des structures sanitaires avec les caractéristiques telles que le nom de la structure, la catégorie (cabinet, CsCom, CsRef, centre médical inter-entreprise, clinique, hôpital, infirmerie de garnison, polyclinique, autre) et l'affiliation (public, privé, communautaire, confessionnel, OING/ONNG, autre).

Pour les autres services (éducation, EHA, protection sociale, changement climatique), les cibles sont les structures techniques déconcentrées et les organes locaux en charge de la gestion des secteurs, les OSC concernées par ces mêmes secteurs. En raison de la spécificité de l'enquête, la même taille d'échantillon a été retenue pour chaque région administrative avec choix raisonné pour le tirage des unités d'enquêtes. En effet, l'exercice d'évaluation des impacts de la Covid-19 sur l'offre et/ou l'utilisation des services sociaux de base relève d'un phénomène assez inhabituel et met le focus sur les données qualitatives qui feront l'objet de collecte et d'analyse.

Pour les structures techniques (centrales et locales) et les OSC, le nombre est relativement restreint. Le statut a été le critère essentiel de tirage. Pour les formations sanitaires, le critère principal retenu était le niveau dans la pyramide sanitaire. Ce critère offre l'avantage de prendre en compte la fréquence des références évacuation qui influencent l'impact de la COVID-19 sur la fourniture du service santé.. A partir de la base de données HeRAMS, la fréquence des structures sanitaires est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3. Répartition de l'échantillon par région et selon le service

	Effectifs par service						Total
	santé	nutrition	éducation	EHA	protection enfant	inclusion sociale, changement climatique	
Kayes	14	14	52	21	21	6	128
Koulikoro	14	14	52	21	21	7	129
Sikasso	14	14	52	21	21	8	130
Ségou	14	14	52	21	21	9	131
Mopti	14	14	52	21	21	10	132
Tombouctou	14	14	52	21	21	11	133
Gao	14	14	52	21	21	12	134
Ménaka	14	14	52	21	21	13	135
Kidal	14	14	52	21	21	14	136
Taoudéni	14	14	52	21	21	15	137
Bamako	47	47	124	72	21	11	322
Total	187	187	644	282	231	116	1647

Source : Nos travaux

La phase préparatoire de l'enquête a été marquée par la formation des formateurs. C'est la première étape lors de laquelle les directeurs régionaux (ou éventuellement leurs représentants) ont été formés sur toutes les composantes du cadre méthodologique de l'étude

et cela avec un accent sur l'appropriation des outils de l'enquête. C'est à la seconde étape que ces directeurs ont, à leur tour, procédé à la formation des équipes d'enquêteurs et contrôleurs au niveau de leurs régions respectives.

Pour les besoins de l'enquête, trois outils essentiels ont été conçus :

- ✓ les questionnaires de collecte de données
- ✓ les masques/formulaires électroniques pour la collecte en ligne, développés via l'outil Kobo toolbox qui a permis de générer, à travers le serveur, les sept bases de données
- ✓ le guide d'installation de l'application Kobo collect : rédigé à l'attention des équipes régionales.

Pour chacun des sept services concernés par l'étude, un questionnaire a été conçu et validé en collaboration avec la CT-CSLP, l'UNICEF et le PNUD. En plus des informations d'identification des répondants, l'outil met l'accent sur les perturbations intervenues dans la fourniture et l'utilisation des services sociaux en raison de la Covid-19. Ensuite, des questions sont posées sur les principales raisons des perturbations et les prestations (ou les volets de services) qui ont été les plus affectées. La dernière partie des questionnaires porte sur les mesures adoptées face aux perturbations subies visant essentiellement à assurer la continuité des prestations.

A la suite de la phase terrain, les 7 bases de données ont été générées d'abord en format Excel et par la suite transférées vers SPSS. Les fréquences sur l'ensemble des variables ont fait l'objet d'examen en vue d'identifier les incohérences et les données invalides : cas de suspicion d'in vraisemblance. C'est à la lumière des constats que les erreurs détectées ont été corrigées par l'équipe ODHD/LCP. La phase tabulation a été marquée surtout par les traitements préalables sur certaines variables. Les tableaux d'analyses ont ensuite été construits en fonction du canevas d'élaboration du rapport.

Les données collectées pour la mesure et l'analyse des perturbations intègrent à la fois la perturbation intervenue dans la fourniture du service et la perturbation de l'utilisation du même service. Ces deux aspects ont été, chaque fois, pris en compte dans une même question adressée aux répondants. Ainsi, les résultats ici présentés ne permettent pas d'isoler, dans le cadre d'une analyse plus désagrégée, les perturbations concernant seulement la fourniture d'un service donné ou seulement son utilisation. Cependant les données brutes et les résultats d'exploitations ont le mérite de permettre la mesure et l'analyse des perturbations imputables seulement à la Covid-19.

Les principales raisons des perturbations sont elles aussi mesurées et analysées en prenant en compte les deux aspects ci-dessus évoqués. Les résultats ne permettent donc pas de distinguer les raisons ayant affecté la fourniture de celles ayant affecté l'utilisation desdits services. Cependant, l'on retient que les raisons de perturbation sont chaque fois en lien avec la Covid-19.

4. Impacts macroéconomiques et sectoriels

Les effets sont ici mesurés sur le PIB et les secteurs d'activités, les prix et la demande globale, le marché du travail, les finances publiques et au plan social. Ils sont complétés par l'inventaire succinct des mesures publiques de prévention et de lutte contre la maladie.

4.1. Effets sur le PIB et les secteurs d'activités

En même temps qu'elle va impacter les indicateurs macroéconomiques et sectoriels, la Covid-19 va également avoir des effets sur le respect des critères de convergence de l'UEMOA au nombre de 5 sur lesquels le Mali n'arrive qu'à respecter 2, à savoir le taux d'inflation annuel inférieur à 3% et le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB inférieur à 70%. A l'opposé, les 3 autres seront difficilement atteints. Il s'agit du ratio du solde budgétaire global, dons inclus, qui va chuter de -3% à -6.2% du PIB, du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales qui passera de 37% à 47% (critère ne devant pas excéder 35%) et le taux de pression fiscale qui va chuter de 15.5% à 13.3% (critère supérieur ou égal à 20%).

Pour estimer l'impact de la Covid-19 sur le Mali, l'on a simulé 5 chocs représentant les canaux de transmission à l'économie, à savoir, la diminution de l'offre de travail liée à la maladie, la hausse des prix à l'importation, l'augmentation des transferts aux ménages et aux entreprises de la part du gouvernement, la baisse de la consommation (consommation incompressible et taux marginal de consommation) consécutive à la fermeture des frontières, des mesures gouvernementales de couvre-feux et fermeture d'activités notamment d'hôtellerie-restauration et enfin la prise en compte de l'ensemble de ces quatre chocs à la fois. Les impacts de la maladie seront ainsi analysés selon les 5 scénarios ci-dessus, tant sur les indicateurs macroéconomiques que sur les branches de l'économie nationale. A part le scénario 1 (à la seule exception peu notable du PIB au coût des facteurs en volume, très légèrement impacté, -0.01%), tous les autres scénarios ont impacté négativement les indicateurs macroéconomiques ainsi que le revenu des entreprises et leur épargne. Le scénario 2 est celui qui a beaucoup impacté les indicateurs. Sous tous ces autres scénarios, le revenu et l'épargne des entreprises seront plus négativement impactés que le PIB, qu'il soit en valeur ou en volume ou qu'il soit au prix du marché et au coût des facteurs. Le principal facteur explicatif de cet état de fait reste l'accroissement des prix à l'importation que les transferts de l'Etat aux ménages et aux entreprises ne sauraient contrebalancer. La combinaison de l'ensemble des chocs envisagés, aussi bien le choc de la maladie que ceux des politiques publiques va entraîner une baisse relativement importante du PIB et donc de son taux de croissance, entre -5% et -3%, tandis que la baisse de revenu des entreprises va avoisiner les -14% entraînant une chute drastique de leur épargne, plus de -60%.

Tableau 4. Impacts sur les indicateurs macroéconomiques selon les scénarios

	cénario 1	cénario 2	cénario 3	cénario 4	cénario 5
PIB au coût des facteurs en valeur	0,00%	-2,55%	-2,22%	-0,30%	-5,04%
PIB au prix du marché en valeur	0,00%	-2,57%	-2,15%	-0,27%	-4,97%
PIB au coût des facteurs en volume	-0,01%	-2,71%	-0,18%	-0,09%	-2,99%
Revenu brut des entreprises	0,00%	-9,12%	-4,15%	-0,55%	-13,73%
Revenu net des entreprises	0,00%	-9,12%	-4,15%	-0,55%	-13,73%
Epargne des entreprises	0,01%	-42,73%	-16,16%	-2,16%	-60,65%

Le modèle a permis également d'estimer les impacts de la maladie sur les branches d'activités. Au total, l'on assiste à une baisse de production de toutes les branches. La baisse est assez faible dans les services à l'exception du commerce, de la réparation, de l'hôtellerie-

restauration, du transport et communication et des services personnels. Par contre, elle est forte dans le textile, la construction ainsi que dans la plupart des activités primaires notamment l'agriculture d'exportation et la sylviculture. Conjuguée à la baisse des prix au producteur, la baisse de la production va se solder par une baisse du prix de la valeur ajoutée et partant du taux de rémunération des facteurs de production surtout le capital. L'hôtellerie-restauration, les BTP, le commerce et les services de réparation en seront les plus affectés.

La hausse du prix au producteur agricole (agriculture vivrière et agriculture de rente), malgré la baisse de la production, va entraîner une hausse du prix de la valeur ajoutée qui va profiter au facteur travail ainsi que l'excédent brut d'exploitation des agriculteurs puisque dans le même temps le taux de rémunération du capital va baisser. La situation est du même type dans l'industrie agroalimentaire, l'eau-électricité-gaz, les services financiers, les services d'éducation et de santé ainsi que dans l'administration publique. Malgré la très légère hausse du prix au producteur de textile, le prix de la valeur ajoutée va baisser dans ce secteur, sans doute sous l'effet négatif de l'accroissement du coût des intrants et de la principale matière première qu'est le coton.

4.2. Effets sur les prix et la demande globale

La baisse de l'offre de travail liée à la maladie a entraîné une baisse de la consommation de l'Etat et des ménages, mais a contrario une augmentation de l'investissement et de la formation brute de capital. La hausse des prix à l'importation a au contraire induit une chute de toutes les consommations, du commerce extérieur et des investissements, à la seule exception de la consommation de l'Etat mais si fortement sur ce dernier indicateur qu'au total cela aura été suffisant à empêcher que l'effet total de tous les chocs soit à la baisse (+0.27%) malgré l'effet négatif de tous les 3 autres chocs. L'effet négatif de la hausse des prix internationaux à l'importation sur les exportations (en volume comme en valeur) a été si prononcé (-3.31%) qu'il a au total annihilé le coup de pousoir des autres chocs, -2.80% au finish.

Sous l'effet conjugué de tous les chocs, l'on a assisté donc à une baisse de toutes les composantes de la demande globale excepté la consommation de l'Etat qui a enregistré une légère hausse de 0.27%. Cette hausse s'explique en partie par l'accroissement des transferts publics sous forme de mesures d'atténuation des effets négatifs de la Covid-19 vers les ménages et les entreprises. La FBCF est plus impactée négativement (-13,67%) suivie de l'investissement total en valeur (-12,17%) contre -7,18% pour l'investissement en volume. La valeur des importations a plus baissé que celle des exportations, -3,65% contre -2,80%.

Une analyse scindée des scénarios révèle que le scénario 1 (diminution de l'offre de travail liée à la maladie) a moins impacté la demande globale dans l'économie malienne avec une légère hausse de 0,01% et aussi bien pour l'investissement total que pour la formation brute de capital fixe. Cependant, la consommation de l'Etat en valeur et la consommation totale des ménages ont baissé de -0,01%. Ce scénario n'a pas ou presque pas impacté les autres composantes de la demande globale. Les scénarios 2 (hausse du prix mondial à l'importation) et global (ensemble de tous les scénarios) ont respectivement boosté la consommation de l'Etat en valeur de 0,56% et 0,27% contrairement aux autres scénarios pour lesquels des baisses légères ont été enregistrées.

L'impact de la Covid-19 sur l'économie malienne simulé par le biais de quatre scénarios dont le premier considéré comme l'effet direct est induit par la perte de temps de travail liée à la

maladie elle-même et les autres liés aux mesures prises sont considérés comme effets indirects. Les résultats de la simulation révèlent que la consommation finale, la demande et l'offre domestiques baissent pour tous les biens et services à la seule exception du commerce et de l'administration publique (aucun effet). La baisse aura particulièrement été importante dans l'hôtellerie-restauration (entre -26 et -22%). De la même manière, les exportations de tous les biens et services échangeables vont baisser, ainsi que les importations du reste, suite aux restrictions sur le commerce extérieur et à la hausse des prix à l'importation par hypothèse de simulation.

Au total, la production va baisser pour tous, entrainant les décisions d'investissement voire entraînant des désinvestissements dans certains secteurs comme l'industrie non agroalimentaire ni textile, la construction, les services aux entreprises et l'élevage. Sous l'effet conjugué de la baisse de l'offre domestique et des importations, l'offre de biens et services composites n'a pu que baisser pour tous les échangeables sans exception, une baisse de la marge commerciale, de -7% pour les activités autres que les services.

S'agissant des prix, ils vont tous augmenter à l'importation avec des fortunes diverses en ce qui concerne les prix locaux et corrélativement les prix composites (prix des biens fabriqués localement et importés). Ainsi, des hausses sur ces prix seront observées sur les produits agricoles, les biens industriels sauf ceux de la construction et dans la plupart des services (financiers, aux entreprises, d'éducation et de santé, personnels).

4.3. Effets sur le marché du travail

La pandémie de la Covid-19 a impacté négativement le marché du travail surtout en ce qui concerne globalement la rémunération du travail non qualifié, en raison plus des mesures gouvernementales que des effets directs de la maladie. L'effet négatif sur l'offre de travail non qualifié en termes de pertes de temps de travail suite à la maladie de travailleurs, aura finalement été marginal, -0.02%. Pour ce qui est de la demande de travail qualifié et à l'exception de la simulation 1 (effet direct de la maladie au regard des pertes de jours de travail des travailleurs ayant contracté le virus) qui n'a presque pas produit d'effet, tous les autres scénarios l'ont négativement impacté avec un effet cumulé de -3.83%. Le travail qualifié aura ainsi été plus impacté par les mesures gouvernementales que par la maladie sous les effets conjugués du faible poids de ce travail dans le travail total (à dominance non qualifié) et de la possibilité qu'avait cette catégorie de travailleurs d'être en régime de télétravail.

L'analyse par secteur d'activités permet de nuancer davantage les impacts de la Covid-19 sur le marché du travail, aussi bien en termes de demande de travail que de sa rémunération. Ainsi, la demande de travail qualifié qui a globalement baissé de -3.83%, a considérablement plus baissé dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration (-40.99%), de la construction (-31.92%), des services de réparation (-9.03%) et du commerce (-8.90%). A l'opposé, la baisse a été relativement modeste dans les activités primaires autres que l'agriculture (vivrière comme de rente), dans l'agro-industrie, l'eau-électricité-gaz, les services financiers et services aux entreprises. Un impact plutôt positif sur cet indicateur, de la demande de travail qualifié, a été observé dans l'agriculture (+1.69% l'agriculture de rente et +2.41% l'agriculture vivrière), l'éducation (4.39%) et la santé (2.39%). De façon générale, il n'y a eu aucun impact sur l'administration publique, ni en ce qui concerne la demande ni la rémunération du travail.

S'agissant de la rémunération du travail justement, il faut noter qu'il n'y a eu aucun impact sur les salaires négociés, que le travail soit qualifié ou non. Seul le salaire sectoriel des travailleurs non qualifiés aura été impacté négativement, dans tout le secteur primaire à la seule exception de l'extraction minière (aucun impact), dans la construction et dans la plupart des activités de services y compris l'éducation, si ce n'est l'hôtellerie-restauration, le transport-communication (à cause des communications sinon le sous-secteur transport aura été affecté), les services financiers et services aux entreprises, la santé (tous sans impact).

4.4. Effets sur les finances publiques

L'impact de la maladie sur les finances publiques est de deux ordres, aucun effet et un effet négatif. Néanmoins, l'on observe une augmentation des transferts courants versés aux ménages et aux entreprises dans le scénario 3, de 27.8% consécutivement aux mesures de riposte mises en œuvre. L'absence d'effet est relative au revenu de propriété versé ou reçu par le gouvernement, au versement de ses prestations sociales ainsi qu'aux transferts reçus autres que les impôts et taxes, beaucoup plus on imagine du reste du monde.

Sous l'effet direct de la maladie, l'on assistera à une baisse des recettes de TVA, laquelle baisse va s'accroître suite au renoncement de TVA sur certains services publics comme l'eau et l'électricité sur une période de l'année 2020 (avril, mai juin) pour l'ensemble des ménages et entreprises comme mesures publiques d'atténuation des conséquences néfastes de la maladie sur lesdits agents. D'autres recettes publiques vont baisser suite aux mesures politiques, c'est le cas des recettes de taxe à la production, des recettes de porte, à l'importation comme à l'exportation, des cotisations sociales payées à l'Etat. En conséquence, l'épargne publique va diminuer de -2.84% au total.

L'Etat va accroître ses subventions à la production sous l'effet conjugué de la hausse des prix à l'importation et de la baisse de la consommation de certains produits surtout d'hôtellerie-restauration, accroissement que viendront contrebalancer les baisses induites dans lesdites subventions par l'augmentation de ses transferts aux ménages et aux entreprises, résultant en une baisse du coût total des subventions à la production de -0.25%.

Aucune variation des recettes fiscales de l'Etat n'aura été consécutive à une variation des taux de fiscalité, qu'il s'agisse de la TVA ou des droits et taxes à l'importation ou à l'exportation. La maladie n'aura donc induit aucun changement de taux de taxation des biens et services. L'impact sur les finances publiques sera pourtant à la baisse des recettes d'impôt indirect sous l'effet de la baisse d'activités de production et de commerce extérieur. Ainsi, sur tous les produits, les recettes de TVA vont fortement baisser, particulièrement sur le transport, l'extraction, l'élevage et la sylviculture, l'industrie et encore plus sur l'eau et l'électricité. Les diminutions des recettes de TVA vont de -8.70% pour les services personnels à -0.36% pour l'agriculture vivrière. Les seules exceptions à cette baisse de recettes de TVA concernent la construction, le commerce, les services de réparation, l'hôtellerie-restauration, l'administration publique, l'éducation et la santé, lesquels biens et services n'enregistrent aucun effet, ni positif ni négatif. Ceux-ci ne seront pas non plus impactés en termes de recettes de taxes à l'importation, encore moins à l'exportation. D'ailleurs, la baisse de taxes d'exportation n'aura été observée que pour les produits industriels autres qu'agroalimentaire et textile.

La baisse des recettes des taxes à l'importation a concerné tous les produits industriels ainsi que ceux du secteur primaire à l'exception notable des produits vivriers qui au contraire

connaîtront une forte hausse de recettes de droits et taxes à l'importation, +8.45%. Dans le secteur tertiaire, seuls les services aux entreprises enregistreront une baisse relativement importante des recettes d'importation, -1.30% sinon aucun autre service n'aura été affecté ce qui est compréhensible quand on sait que la plupart sont des non échangeables.

4.5. Impacts sociaux globaux

Le modèle a permis d'estimer l'impact social de la maladie de la Covid-19 en fonction de la consommation totale des ménages, des recettes des impôts sur le revenu des entreprises, des recettes des impôts sur le revenu des ménages, des autres transferts reçus par les ménages, des revenus de la propriété reçus des ménages, des cotisations sociales reçues par les ménages, etc. Ainsi, le revenu de la propriété reçu par les ménages, les autres transferts courants versés par les ménages, le revenu de la propriété versé par les ménages, les cotisations et prestations sociales reçues par les ménages n'ont pas subi d'impact de la Covid-19 sous aucun des 5 scénarios.

La baisse de la masse salariale de l'Etat sous l'effet direct de la maladie est à rechercher dans certaines de ses composantes dont les heures supplémentaires, les primes et autres avantages liés au salaire. Toujours est-il que sous ce scénario, il y a une hausse des salaires et traitements, hors fonction publique. Sous tous les trois scénarios de politiques publiques, les impacts sociaux de la Covid-19 sont tous négatifs sauf en ce qui concerne les transferts courants reçus par les ménages en raison justement de l'aide à eux versée par l'Etat pour soulager leurs difficultés d'approvisionnement et pertes de pouvoir d'achat suite à la baisse d'activités et à l'augmentation des prix surtout des produits importés. L'effet sur la protection sociale s'est traduit par une hausse importante des cotisations versées par les ménages sans changement dans les prestations et cotisations sociales en leur faveur. Le versement public d'aide aux ménages n'a pas enrayé la baisse de salaires et traitements ni celle des revenus et épargne des ménages. Enfin, l'effet conjugué des politiques publiques a été la baisse de la consommation des ménages, des recettes des impôts aussi bien sur le revenu des ménages que sur les bénéfices des entreprises.

4.6. Mesures publiques de prévention et de lutte contre la maladie

Tout comme les autres pays touchés, le Mali, à la découverte du premier cas de Covid-19 et même avant a réagi par la prise de mesures de confinement préventif dès mi-mars 2020 et ces mesures incluaient (i) la suspension des vols commerciaux (sauf les vols de fret), (ii) la fermeture des frontières terrestres, (iii) l'instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 05h00, (iv) la suspension de tous les rassemblements publics, (v) l'interdiction des rassemblements sociaux, sportifs, culturels et politiques de plus de 50 personnes, ainsi que des ateliers et séminaires, (vi) la fermeture des discothèques et des bars, (vii) la fermeture des sites d'orpaillage et (viii) la fermeture des écoles (initialement prévue jusqu'au 9 mai). En outre, les horaires de travail dans l'administration publique ont été réorganisés pour se terminer plus tôt (à 14h30), afin de protéger les fonctionnaires, le temps d'ouverture des supermarchés et stations d'essence a été réduit mais les marchés devaient rester ouverts de 06h00 à 16h00, pour éviter des perturbations dans l'approvisionnement de la population en produits de base.

Après une évaluation de ces mesures et de l'évolution de l'épidémie, le Gouvernement a annoncé le 8 mai 2020 de nouvelles mesures, (i) le port obligatoire du masque dans les espaces publics, (ii) la prorogation jusqu'au 2 juin de la fermeture des écoles primaires, secondaires et supérieures et (iii) la levée du couvre-feu sur l'étendue du territoire national. Il

faut y ajouter l'instauration d'un système de rotation des agents publics au sein de l'ensemble des services publics civils et la limitation des nouvelles dépenses budgétaires (à l'exclusion des secteurs de la santé, de l'éducation, de la défense et de la sécurité, de l'eau-énergie et de la formation professionnelle) aux salaires et pensions, contrats de baux, nettoyage et entretien des bâtiments, entretien des matériels, factures de communication, d'eau et d'électricité, le tout combiné à un gel des crédits pour les nouvelles dépenses non essentielles ni prioritaires.

Toutes ces mesures visaient à réduire ou limiter les interactions physiques entre les populations. Les restrictions ont contraint les dépenses des agents, les déplacements des travailleurs et les échanges entre pays provoquant un choc de demande qui s'est diffusé à l'ensemble du tissu productif mondial.

Au-delà des mesures de confinement préventif, le gouvernement a mis en œuvre un programme important de protection sociale d'une valeur de près de 138 milliards de fcfa répartis comme suit :

- ✓ l'allègement de la TVA sur l'électricité pendant 3 mois (9 milliards fcfa)
- ✓ l'allègement tarifaire sur les importations de riz et de lait (7 milliards fcfa)
- ✓ la création d'un fonds spécial pour les ménages vulnérables (100 milliards de fcfa)
- ✓ la distribution alimentaire (15 milliards de fcfa)
- ✓ le soutien des factures de services publics pour les plus pauvres (7 milliards fcfa).

Au niveau du Ministère de la santé, des mesures fortes ont été prises pour soigner les malades de Covid-19 par leur isolement dans les centres équipés pour ce faire mais aussi pour assurer leur restauration, le temps de l'isolement. En outre, des lignes vertes ont été mises en place pour informer rapidement les services de santé sur les cas de Covid-19 présents dans les quartiers. Cela a permis de maîtriser rapidement la propagation de la maladie au Mali.

5. Impacts sur le secteur privé

Les effets sont mesurés sur le niveau d'activités, le volume de production et des ventes, l'emploi et la rentabilité financière. Ils sont complétés par les mesures de gestion et d'atténuation prises et mises en œuvre par le secteur privé.

5.1. Effets sur le niveau d'activités

La pandémie de la Covid-19 a impacté le circuit économique dans sa globalité sur toute l'étendue du territoire national, même si les activités n'ont pas connu le même degré d'influence. Selon les répondants à l'enquête auprès du secteur privé, qui sont souvent gestionnaires de l'unité économique ou propriétaires, globalement 77% des entreprises ont déclaré avoir fonctionné normalement malgré la situation sanitaire, 16% à temps partiel et 7% ont fermé temporairement.

Ce sont 79,5% des industries qui ont fonctionné normalement contre 75% et 80,5% pour le commerce et les autres services et seulement 67% des BTP avec 28% partiellement et 6% en arrêt temporaire d'activités. La situation des BTP s'explique d'une part par le gel des grands travaux d'investissement public pour faire face aux dépenses urgentes liées à la prise en charge rapide des conséquences de la pandémie d'une part et d'autre part par la pression sur les importations des matériels et équipements à la suite des perturbations du circuit d'approvisionnement. Enfin la production agricole, beaucoup plus informelle a le taux d'activité le plus bas avec une proportion de 64% d'entreprises ayant travaillé normalement durant la période sous revue contre une moyenne générale de 77%. Cette situation qu'affiche le secteur agricole peut s'expliquer par deux facteurs : dont l'un non sanitaire. Il s'agit notamment du mouvement de boycott de la culture du coton qui a conduit à une baisse drastique de la production du secteur agricole de 4% et plus précisément la branche agriculture d'exportation de 77% environ en 2020.

Pour les cas de fonctionnement partiel des unités, cela a touché 11% des moyennes entreprises et 20% des petites. S'agissant des fermetures temporaires elles sont observées seulement chez les moyennes et les petites entreprises pour respectivement 6% et 7%. Seules les grandes entreprises auront fonctionné normalement.

En tenant compte de la forme d'exploitation des entreprises, les résultats montrent que les entreprises opérant dans l'informalité déclarent avoir été touchées mais moins que les formelles soient respectivement 59% et 76%. Considérant l'aspect sexospécifique de leur responsable, celles dirigées par les femmes ont été plus touchées que celles ayant un homme comme premier responsable, 79% contre 71%.

Les effets de la pandémie ont été sentis sur tous les secteurs même si les impacts diffèrent d'un secteur à un autre. Dès l'annonce du premier cas de Covid-19, beaucoup d'unités ont procédé à un arrêt des activités soit pour voir l'évolution de la situation dans le pays, soit pour mettre en place les mesures idoines nécessaires pour la protection du personnel et en raison de la morosité économique. De façon générale, nous constatons que la pandémie a été favorable à certaines activités contrairement à d'autres, par exemple les entreprises de commerce des produits de protection et de distanciation, de santé humaine et bien d'autres ont connu une évolution favorable de leur chiffre d'affaires.

Pour réellement appréhender cette situation au niveau le plus détaillé possible, l'étude s'est intéressée au temps durant lequel les unités sont restées fermées pendant la période de la crise sanitaire à travers une évaluation par intervalle de temps. Globalement 89% des entreprises ont déclaré avoir fermé moins d'un mois. Cela a beaucoup concerné les moyennes entreprises 92,5%. Ces brèves fermetures ont concerné à 100% les branches comme les services de transports, les services de santé, les industries des activités extractives. Elles sont suivies des branches des industries manufacturières (93%), les autres services (93%) et le commerce (91,5%).

Parmi les répondants, en moyenne 6% ont fermé entre 2 et 3 mois, surtout à Mopti (14%), Bamako (7%) et Kayes (7%). Cette durée de fermeture au-delà de la moyenne concernait les grandes entreprises (18%) et les petites entreprises (7%). Selon la branche d'activité, ce sont les services de l'éducation (25%), les services d'hébergement et de restauration (20%), le BTP (19%) et la production agricole (10%) qui sont au-delà de la moyenne. Toutefois, il est important de signaler que l'hébergement, la restauration et l'éducation faisaient également face aux effets de la crise sécuritaire et de la grève des enseignants qui sévissaient déjà. Seulement 4% des entreprises ont eu un temps de fermeture assez long, au-delà de 3 mois, avec 26% à Ségou. Ces relatives longues fermetures ont concernées les services de réservations et de voyage (29%), les industries agroalimentaires (10%), les services de l'éducation (8%) et la production agricole (7%).

5.2. Effets sur la production

En moyenne, les entreprises ont fonctionné à 54% par rapport à une situation où leur capacité maximale est déployée. Les plus grandes performances sont au niveau des grandes entreprises (57%) et des moyennes entreprises (57%) principalement dans la branche BTP (58,5%), production agricole (57%) et services (55,5%).

En termes d'analyse par rapport à l'impact de la pandémie sur le temps de travail, les grandes entreprises déclarent avoir atteint 61% du nombre d'heures habituellement travaillées par mois contre 16% pour les moyennes entreprises et 17% pour les petites entreprises.

L'analyse des conditions du marché par rapport à la demande des biens et services montre une évolution plus favorable de la demande des biens et services des industries (12%), des productions agricoles (11%), du commerce (11%). Cela est plus confirmé pour les grandes entreprises (21%) et moyennes entreprises (13,5%) contre seulement 7,5% pour les petites entreprises. Plus spécifiquement au sein des entreprises agricoles, celles qui ont connu une baisse de la demande en 2020 par rapport à 2019 sont des branches pêche, pisciculture, aquaculture (-12%) suivi de la branche élevage de volailles.

Les entreprises industrielles dont la demande est la plus impactée sont celles du travail du bois et fabrication d'articles en bois (-33,5%), le travail du caoutchouc et du plastique (-20%), la sidérurgie, métallique et fonderie (-5%), la fabrication d'articles d'habillements (-4%) et enfin la fabrication d'ouvrages en métaux (-2%).

L'analyse de l'évolution de la demande adressée aux composantes de la branche service montre un comportement hétérogène de celles-ci. En effet, certaines ont été fortement et négativement impactées, il s'agit de la location immobilière et activités des agences immobilières (-55%), les activités d'auxiliaires financiers et d'assurance (-22,5%), l'entreposage et Activités des auxiliaires de transport (21%), les télécommunications (-16%),

les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (-5%) et enfin la réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques (-4%).

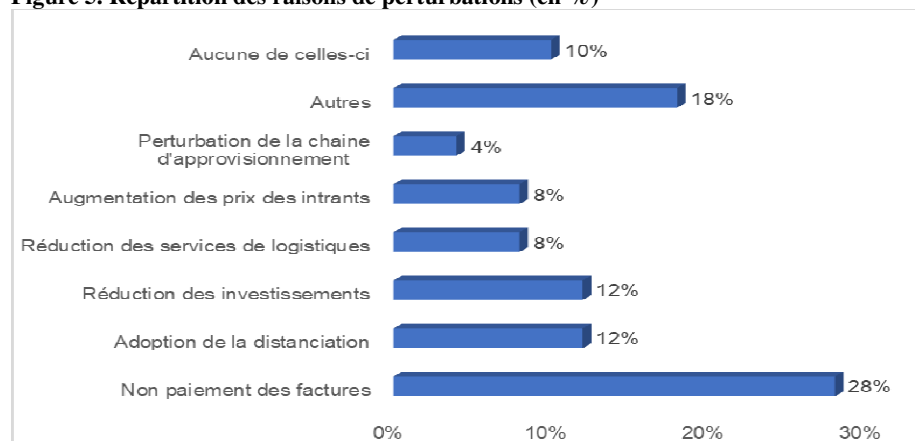
Dans le souci d'avoir une visibilité globale de tous les effets possibles de la COVID-19 sur les entreprises, l'étude s'est aussi penchée sur les effets possibles de celle-ci en appréciant l'évolution de l'approvisionnement des entreprises en matières premières et intrants en 2020 par rapport à 2019. L'approvisionnement des entreprises sondées en intrants et matières premières a été diversement apprécié avec une évolution globale de 8% en 2020 par rapport à 2019. L'approvisionnement a progressé principalement au sein de la branche BTP (13%), les services (10%), les industries (9%) toutes au-dessus de la moyenne (8%).

L'analyse selon la forme d'exploitation des entreprises montre que la moyenne d'approvisionnement des entreprises informelles est de -5% alors que celle des entreprises formelles est de 12% au-dessus de la moyenne générale. Ces résultats confirment la fragilité de la demande adressée à l'informel en raison de sa faible organisation. Au sein des entreprises agricoles, celles de la branche pêche, pisciculture, aquaculture (-12%) et de l'élevage d'animaux sur pieds (-6%) ont vu leurs approvisionnements négativement impactés. Par contre la culture du coton (45%), la culture de céréales (20%) et l'élevage de volailles (8%) ont des scores au-dessus de la moyenne générale. Les entreprises industrielles de travail du bois et fabrication d'articles en bois (-24%), de fabrication de produits chimique (-20%), de travail du caoutchouc et du plastique (-14,5%), de la sidérurgie, métallique et fonderie (-3%) et de la fabrication d'articles d'habillements (-0,2%) sont celles dont l'approvisionnement a été négativement impacté.

Les entreprises industrielles dont la demande est la plus impactée sont celles de fabrication d'ouvrages en métaux et travail de métaux (-2%). Dans le secteur des services, l'approvisionnement en intrants et matières premières a été négativement impacté, location immobilière et activités des agences immobilières (-50%) et entreposage et activités des auxiliaires de transport (-5%).

S'agissant des effets sur l'activité des entreprises, près de 3 unités sur 10 (28%) affirment que l'une des conséquences les plus importantes a été le défaut de paiement des factures par les clients, suivie de l'adoption de la distanciation sociale sur le lieu de travail (12%), la réduction des investissements (11.5%) et l'augmentation des prix des intrants (8%).

Figure 5. Répartition des raisons de perturbations (en %)



Source : INSTAT, Enquête sur l'impact socioéconomique de la COVID-19, 2021

Au sein des branches d'activités, le non-paiement des factures par le client est évoqué par 60% des entreprises de BTP, 39% des services, 28% du commerce et 20% de l'industrie. Ce phénomène est plus visible au sein des petites (28%) et moyennes entreprises (28%). La réduction des services de logistique a principalement concerné les entreprises de services (14%) et de l'industrie (11%) surtout les moyennes entreprises (15%) et les petites entreprises (5%) tandis que la réduction des investissements a touché principalement les grandes entreprises (17%), les petites entreprises (13%) et les moyennes entreprises (8%). Ces entreprises sont majoritairement dans les branches industrie (18%), commerce (12%), production agricole (10,5%), BTP (10%) et services pour 7,5%. L'augmentation des prix des intrants est surtout constatée au sein des petites entreprises (10%) contre 8% les grandes entreprises et 4% les petites. Ces unités se situent en grand nombre dans les branches production agricole (18%), commerce (8%) au-dessus de la moyenne globale (7%) de la branche. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement sont signalées comme manifestation de la Covid-19 sur les activités des grandes (8%) contre 4% les petites et principalement dans la branche commerce (7%).

5.3. Effets sur l'emploi

L'une des conséquences sur l'emploi se traduit par des licenciements suite à la baisse de la production et de la demande des biens et services. Ainsi, pour le travail à temps plein, des cas de licenciements ont été enregistrés dans les grandes entreprises, 3 en moyenne contre 1 seulement dans les moyennes respectivement les petites entreprises. Selon le domaine d'activité, les BTP, la production agricole et les services ont enregistré plus de cas.

A l'avènement de la pandémie à Covid-19, différentes méthodes ont été utilisées par les structures aussi bien publiques que privées pour éviter autant que faire se peut des cas de contamination. Parmi ces méthodes appelées couramment mesures barrières, la plus usitée a été le télétravail. Toutefois, la méthode de télétravail ne s'adapte pas à toutes les activités. Selon la taille des entreprises enquêtées, majoritairement elles ont déclaré une incompatibilité de leurs activités avec le télétravail surtout pour les petites entreprises dont la majorité est constitué du commerce de détail et services évoluant beaucoup plus dans le secteur informel.

Les entreprises de la branche BTP ont eu recours au télétravail, suivies des services (78%), du commerce (58%) et de l'industrie (47%). Le télétravail concerne 78% des grandes entreprises, 76% des moyennes entreprises et seulement 57,5% des petites entreprises. La branche production agricole n'a pas fait recours au télétravail. Les régions ayant connu les proportions

les plus élevées de recours au télétravail ont été celles de Sikasso et Kayes et dans une moindre mesure Bamako et Mopti.

Pour assurer de bonnes conditions de télétravail, certaines structures ont doté leur personnel de certains moyens jugés adéquats tels que des ordinateurs/tablettes, 51%, des postes de travail (bureau de travail, siège, repose-pieds) 22%, le paiement complet de connexion internet et le cofinancement du service de connexion internet, 7% chacun.

Au sein des branches, la plupart des entreprises ont mis à la disposition des ordinateurs/tablettes, 67% des entreprises du BTP, suivi de l'industrie (57%), des services (51%) et du commerce (43%). Ce moyen a été majoritairement utilisé par moyennes entreprises (62%), puis les grandes entreprises (43%) et 39% des petites entreprises. Le paiement complet du service de connexion internet a été utilisé par 14% des entreprises du commerce et 6% de celles des services surtout au sein des grandes entreprises (14%). Les plateformes de visioconférences comme Zoom, MS Teams, Skype for Business ont été également utilisées surtout dans la branche industrie (33%) qui représentent 14% des grandes entreprises.

Au-delà du télétravail, 41% des entreprises affirment avoir eu recours à d'autres méthodes comme la rotation, le chômage technique et la baisse concertée des traitements pour assurer le fonctionnement des unités en raison des contraintes nées de la Covid-19, 56% des grandes entreprises et 50% des moyennes.

5.4. Effets sur les ventes

Les résultats obtenus nous renseignent un repli des activités est décelé dans les régions de Gao, Mopti Ségou et Bamako avec 10%, 3%, 3%, 1%. Cette baisse du volume des ventes ressort surtout au niveau de la production agricole et des BTP. Toutefois, la situation de régions dont celle du centre et le nord peuvent être biaisée par d'autres facteurs que la seule pandémie.

Globalement, comme précédemment évoqué l'évolution moyenne des ventes de la branche service est de 5%, mais ce chiffre cache des impacts différents en fonction de la sous branches. En effet, sans surprise les résultats montrent des fortes augmentations des ventes des activités pour la santé humaine et l'action sociale (52,5%), les activités de poste et de courrier (50%), les activités de fournitures d'informations (40%), la fourniture d'autres services personnels (32%). Cependant au sein de cette branche, certaines activités ont été fortement et négativement impactées, notamment les transports aériens (-37%), la location immobilière et activités des agences immobilières (-20%), les activités d'auxiliaires financiers et d'assurance (-20%), les activités informatiques, conseil et programmation (-19%) etc. Les activités vétérinaires, les assurances et activités des établissements financiers n'en ont pas été affectées.

Le niveau des prix est un déterminant de l'offre et de la demande sur le marché des biens et services, il est aussi un élément d'appréciation des conditions du marché en situation de crise. Ainsi, il varie en fonction de la disponibilité des biens et services sur ledit marché ainsi que d'autres facteurs. Les entreprises sondées ont donné leurs perceptions sur l'évolution des prix. Globalement 13% des entreprises trouvent que les prix ont nettement augmenté. Les branches les plus concernées sont la production agricole (19,5%), le commerce (16%), l'industrie (15%), les BTP (11%) et les services (7%).

En perspectives, une majorité d'opérateurs du secteur privé prévoit une stabilité des prix, 55% des commerçants, 52% des industriels et 44% des prestataires de services. A l'opposé, près de 51% des producteurs agricoles prévoient une augmentation du niveau des prix des biens et services de leur branche. La production agricole est suivie des BTP et de l'industrie avec 33% chacune des entreprises de ces branches qui pensent que les prix vont également augmenter de manière générale.

5.5. Impacts financiers

Pour évaluer l'état des activités des entreprises, l'étude a effectué une analyse comparative de la rentabilité de leurs activités au premier trimestre 2020 par rapport à la même période 2019. Il ressort une évolution globalement positive pour toutes les branches d'activités avec le pic dans l'activité industrielle 10% suivi du commerce 9% la plus faible performance est constatée au niveau de l'activité agricole (-1,5%). Parmi les activités rentables, les unités dirigées par des femmes déclarent une évolution moyenne de 15% de leur rentabilité financière contre seulement 6% pour celles dirigées par des hommes.

Globalement les moyennes entreprises ont connu une évolution de leur rentabilité financière de 12% au premier trimestre de 2020 par rapport au même trimestre en 2019. Elles sont suivies par les petites entreprises (5%) et les grandes entreprises (3%).

Le même exercice de la comparaison de la rentabilité financière a été effectué entre le niveau de décembre 2020 et celui de décembre 2019. Il ressort également, une évolution globalement positive (7%) pour toutes les branches d'activités avec le pic dans le commerce (10%), puis l'activité industrielle (10%) suivis des services (3%) et le BTP (2%) la plus faible performance est constatée au niveau de l'activité agricole (-4%). Les entreprises dirigées par les femmes ont connu une évolution de 7% de leur rentabilité financière entre 2019 et 2020.

Le recours aux moyens de financement est une procédure utilisée par les entreprises pour redresser leur trésorerie en période de crise. Les résultats montrent que pour la plupart des entreprises ont vu leur capacité d'accès au crédit baisser (43%). La baisse de l'accès au crédit est beaucoup plus prononcée au sein de la branche production agricole (58,5%), industrie (52%), BTP (50%) et service (49%). Cette baisse a concerné 46% des petites entreprises, 40% des moyennes entreprises et seulement 24% des grandes entreprises. Couplé à la baisse de leur capacité d'emprunt, un certain nombre d'entreprises ont trouvé que leur capacité d'autofinancement a baissé, 29%.

Le recours à la loi sur la faillite est un moyen de gestion de patrimoine pour les entreprises en situation de faillite. Elle permet surtout de gérer les portefeuilles clients et fournisseurs. Une analyse globale prouve que ce moyen n'est généralement pas utilisé par les entreprises. Seulement 12% d'entre elles souhaiteraient l'utiliser. Les grandes entreprises n'ont pas exprimé le besoin d'y faire recours par contre 19% des moyennes entreprises y pensent et seulement 10% des petites entreprises. Les branches les plus exposées sont le BTP (22%), l'industrie (18%) et les services (14%).

5.6. Mesures de gestion et d'atténuation au niveau du secteur privé

Dans le souci d'atténuer les effets néfastes de la Covid-19 sur les entreprises et les ménages, des actions ont été entreprises par le Gouvernement et les collectivités locales pour lutter

contre sa propagation à travers l'exécution d'un paquet de mesures notamment fiscales, sécuritaires, d'accès au financement, à la commande publique. L'analyse des données d'enquête indique que plus de la moitié des entreprises (51%) n'ont bénéficié d'aucune mesure de soutien, aucune entreprise de Gao ou de Kidal. Parmi les entreprises ayant bénéficié de mesures de soutien, 43% d'entre elles ont déclaré avoir bénéficié de mesures d'ordre fiscal.

Signalons que l'écrasante majorité (88%) des entreprises exerçant dans la production agricole n'ont reçu aucun soutien de la part du Gouvernement et des Collectivités locales. Ce qui fait d'elles les parents de ces mesures. Concernant les mesures fiscales, les principales bénéficiaires sont entre autres les entreprises évoluant dans les domaines des BTP, du commerce, de l'industrie et des services avec des proportions dépassant les 44%. Les mesures d'ordre sécuritaire n'ont également profité à aucune entreprise du commerce et de la production agricole. Il en est de même pour les facilités d'accès à la commande publique en ce qui concerne les services et la production agricole en particulier. Les mesures publiques de soutien au secteur privé n'auront été appréciées comme tout à fait appropriées que par 7% des entreprises enquêtées et 34% les jugeront inappropriées (52% des grandes entreprises).

Dans le but de faire face à l'impact de la Covid-19 sur leurs activités, les entreprises ont mis en place des plans de continuité. Dans ce cadre, en moyenne 66% des entreprises enquêtées déclarent avoir mis en place un plan de continuité, 58% des petites entreprises contre 86% des grandes ou moyennes entreprises. Les entreprises appartenant ou dirigées par des femmes (73%) déclarent en grande majorité avoir recours à un plan de continuité des activités, tout comme celles dirigés ou appartenant à des hommes mais dans une moindre mesure et en-dessous de la moyenne soit 65,5%.

Les raisons invoquées pour justifier la mise en place d'un plan de continuité des activités, sont pour 42%, des entreprises ayant mise en place un plan de continuité des activités, pour des raisons de protection des actifs, 41% pour des raisons de reprise rapide des activités. Seuls 10% et 8% des entreprises pour des raisons de réduction du temps de travail et pour préserver les clients.

Dans le secteur informel, 56% ont mis en place un plan de continuité pour assurer une reprise rapide des activités, 38% des entreprises informelles cherchaient à protéger leurs actifs, seul 3% visait à faire face à la réduction du temps de travail et 3% pour préserver la clientèle. Une proportion importante des entreprises formelles (43%) cherchait à protéger leurs actifs, 37% à garantir une reprise rapide des activités, 11% cherchait à faire face à la réduction du temps de travail et 7% à préserver la clientèle.

Une grande majorité des entreprises juge que le plan de continuité des activités a été utile pour leurs activités, 45% des entreprises le jugent très utile et 40% assez utile. Toutefois 14% des entreprises ne le jugent pas vraiment utile. Ce sont 44% des entreprises informelles qui jugent très utile le plan de continuité des activités qu'elles ont élaborés, 46% le jugent assez utile pour leurs activités contre respectivement 45% et 38% dans le secteur formel. Seules 10% d'entre elles ne jugent pas vraiment utile le plan de continuité des activités contre 38% pour les entreprises formelles.

En perspectives, 45% des entreprises enquêtées préconisent des mesures gouvernementales visant à faciliter l'accès au financement, 38% préconisent des mesures fiscales, 8% préconisent des facilités d'accès à la commande publique, 2% préconise des mesures

sécuritaires. Une majorité des entreprises formelles (43%) et informelles (52%) recommandent des mesures de facilitation d'accès au financement, suivies des mesures fiscales pour 40% des formelles et 34% des informelles.

Pour la reprise, 15% des entreprises pensent qu'il faut attendre 6 mois ou plus pour que l'activité revienne à la normale, 8% jugent qu'il faut 2 à 3 mois pour que l'activité retrouve un niveau normal, 7% jugent que ce délai est d'un mois, alors que 2% trouvent que l'activité reviendra à la normale dans 4 à 6 mois. Dans le secteur formel, 19% des entreprises pensent que l'activité reviendrait à la normale dans 6 mois ou plus contre 3% des entreprises informelles. Pour 2,5% des entreprises formelles il faut 4 à 5 mois pour que l'activité retrouve son niveau normal, 10% pensent qu'il faut 2 à 3 mois, 7% jugent qu'il faut au moins 1 mois, contre respectivement 1,5% des entreprises informelles, 6% et 5%.

Une proportion importante (24%) des grandes entreprises trouve que l'activité reviendrait à la normale dans 6 mois ou plus, c'est le cas pour 21% des moyennes entreprises et 12,5% des petites entreprises. Les moyennes entreprises sont 11% à penser le retour de l'activité dans 2 à 3 mois, contre 9,5% pour les grandes entreprises et 7% pour les petites. Les petites entreprises sont 3% à juger que l'activité retrouvera son niveau normal dans 4 à 5 mois.

S'agissant de la tendance probable de la demande en produits et services au cours des trois prochains mois par rapport aux trois mois précédents, 42% des entreprises estiment que ladite demande va augmenter, contre 10% qui estiment qu'elle va baisser. La proportion des entreprises de service (42%) et des entreprises de BTP (44%), qui estime que la demande en produits et services au cours des trois prochains mois par rapport aux trois mois précédents va augmenter, est au-dessus de la moyenne (42%), celle des producteurs agricoles (63%) est très au-dessus.

S'agissant du risque de fermeture définitive en raison de la crise de Covid-19, 7% des entreprises pensent qu'elles pourraient fermer dans les mois à venir, indépendamment de la taille de l'entreprise. Ces chiffres sont de 14% des producteurs agricoles, 10% des industries, 5% des entreprises de service et de commerce et 6% des entreprises de BTP.

En ce qui concerne l'emploi, 8% des entreprises estiment que leur effectif pourrait baisser, soit 10% des entreprises formelles contre 3% des informelles, ou encore 10% des grandes, 9% des moyennes et 8% des petites entreprises. Par branche, ce sont 28% des entreprises de BTP, 12% des producteurs agricoles, 9% des entreprises de services, 8% des industriels et 5% des commerçants.

En matière d'adaptation des produits et services au marché, 29% des entreprises déclarent avoir adapté leur offre de produits et services en réponse à la Covid-19. Concernant le sexe des propriétaires et/ou directeurs des entreprises, on constate que parmi les entreprises dirigées par les femmes 34,5% d'entre elles déclarèrent avoir adapté leurs produits ou services contre seulement 28% pour les hommes. Le taux d'adaptation des produits ou services le plus élevé se retrouve au sein des coopératives enregistrées dont 50% d'elles déclarent avoir adapté les produits ou services vendus. Ce statut est suivi des sociétés à responsabilité (34%), puis des sociétés par actions (28%). Les unités de production informelles ont déclaré à 100% n'avoir pas eu recours à une adaptation de leurs produits ou services. La Covid-19 a aussi pu amener certaines entreprises à changer de secteur d'activité, 8% dont 13% à Bamako, 7% pour les femmes contre 9% pour les hommes.

6. Impacts sur les ménages

L'analyse des données présente successivement l'Indice de pauvreté multidimensionnelle dans ses dimensions santé, éducation et conditions de vie et les impacts de la Covid-19 sur les indicateurs des ODD. Des mécanismes d'atténuation des impacts sur les ménages sont également esquissés.

6.1. Effets sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle

Cette partie traite de la pauvreté multidimensionnelle et s'intéresse également aux relations entre l'IPM et les ODD en ce qui concerne les disparités entre le milieu de résidence, le sexe, l'éducation ainsi que d'autres caractéristiques sociodémographiques. Le calcul de l'IPM révèle que 34% de la population sont pauvres avec une intensité de 47% et un IPM de 16%. En effet, 69% en zone rurale souffre de la pauvreté multidimensionnelle contre 38,5% en milieu urbain hors Bamako et 17% dans le district de Bamako.

Tableau 5. Pauvreté multidimensionnelle par milieu de résidence

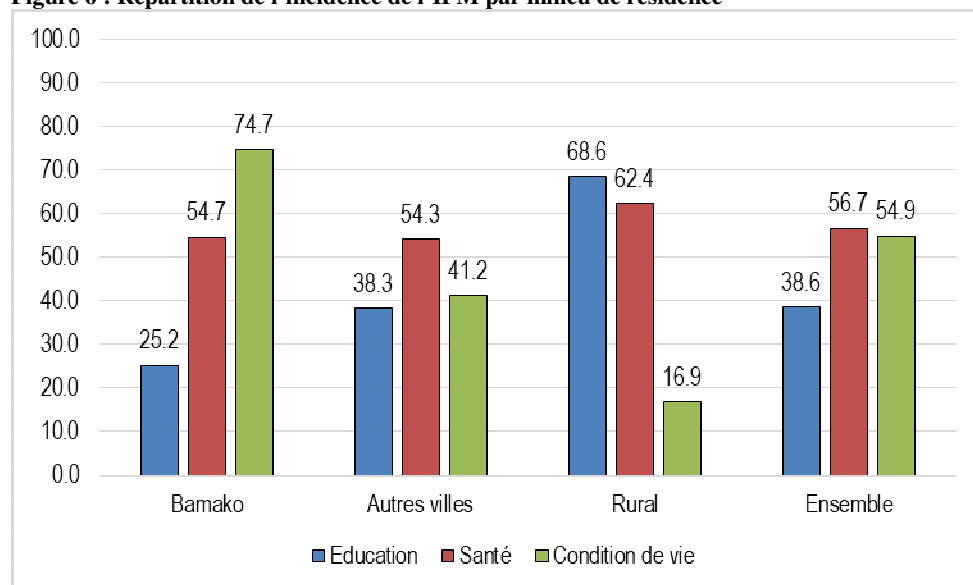
	IPM	Incidence H (%)	Intensité A
Bamako	0,07	16,9	0,41
Autres urbains	0,18	38,5	0,46
Rural	0,36	69,2	0,52
Total	0,16	33,8	0,47

Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale, 2021

Les résultats révèlent que les enfants de moins de 10 ans présentaient le niveau le plus élevé de pauvreté multidimensionnelle, avec un IPM égal à 0,21. Le niveau le plus bas de pauvreté multidimensionnelle a été trouvé chez les individus âgés de 18 à 24 ans (IPM égal à 0,15).

Pour bien comprendre l'information comprise dans un indice, il est nécessaire de connaître les détails des composantes. Par rapport aux composantes de la privation, on note que les dimensions santé et condition de vie sont peu différentes. Au niveau national, plus d'une personne sur deux est privée dans chacune de ces dimensions. Dans l'ensemble, la plus grande contribution est au niveau dimension Santé avec 57%. Le pourcentage de personnes pauvres et souffrant de privations dans chaque dimension est toujours plus élevé dans les zones rurales que dans les autres villes urbaines ainsi que dans le district de Bamako sauf la dimension des conditions de vie des ménages. En effet, Bamako enregistre 75% des individus qui sont privés des conditions de vie adéquate et 41% dans les autres villes. Les causes de ces privations sont généralement le manque de toilette adéquats dans les ménages Bamakois en outre il est probable que la plupart de ces ménages soient en location donc un risque accru en cas de Covid-19. La pandémie de Covid-19 aggraverait la pauvreté multidimensionnelle, compte tenu du non-respect des mesures de distanciation physique dans ces ménages. Par contre, dans les zones rurales, l'éducation et la santé sont des handicaps majeurs. Ainsi, plus de 6 personnes sur dix souffrent de ces deux dimensions.

Figure 6 : Répartition de l'incidence de l'IPM par milieu de résidence



Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale au Mali, 2021

Les résultats de l'analyse de la figure suivante ont révélé que plus de six personnes sur dix (62%) de la population pauvre selon l'IPM est privée d'assainissement et 55% est privée de nutrition. En examinant les contributions de chaque indicateur, on voit que la grande contribution de la dimension Santé à Bamako dépend surtout de la situation de la sécurité alimentaire (32%).

Les personnes pauvres et défavorisées subissent davantage le manque d'eau potable (ODD 6), à l'absence de services d'assainissement améliorés (ODD 6) et la disparité dans l'éducation (ODD4). En outre, la santé des personnes pauvres est menacée par l'absence d'alimentation suffisante (ODD 2) et le manque de logements de qualité acceptable. En examinant les contributions de chaque indicateur, on voit que la grande contribution de la dimension condition de vie à Bamako dépend surtout de l'assainissement (71%). Pourtant, il faut rappeler que l'incidence de pauvreté IPM est très basse à Bamako (17%). Paradoxalement, les résultats montrent que les installations sanitaires sont défectueuses dans le district de Bamako que dans les autres villes et rural. De même, les pourcentages de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle qui sont privées de nutrition (60%) au logement (65 %) et aux biens possédés par le ménage (73,5%) sont plus élevés dans les zones rurales.

6.2. Effets sur l'accès des ménages aux services de santé

Dans l'ensemble, plus d'un ménage sur deux (51%) réside à moins d'un kilomètre (Km) d'un centre de santé, à raison de 59% à Bamako, 38% autre urbain et 37% en milieu rural. Par contre, la proportion des ménages qui font plus de 10 km pour atteindre un centre de santé est de 13% en milieu rural contre personne en milieu urbain. La présentation des résultats selon le statut de pauvreté montre que près de six ménages pauvres sur dix (56%) parcourent moins d'un km pour atteindre un centre de santé contre près d'un ménage sur deux (46%) chez les non pauvres.

Globalement, en cas de difficultés d'accès aux services de santé, les types de services auxquels les ménages ont plus de difficulté pour accéder sont la santé matérielle citée par 18% des ménages et le traitement des maladies infectieuses (8,5%). Les résultats varient selon le milieu de résidence car en milieu rural la difficulté la plus citée est le traitement des maladies

infectieuses (26%), tandis que le service de santé maternelle reste la plus citée dans la ville de Bamako et dans les autres villes avec respectivement 19,5% et 17%.

6.3. Effets sur l'éducation

La Covid-19 a eu un grand impact sur la fréquentation scolaire. En effet, Il ressort que la proportion des enfants qui ont arrêté l'école à cause de la Covid-19 est estimée à 81% dans l'ensemble. Cette proportion est plus élevée dans la ville de Bamako avec 94% qu'aux autres urbains (69%) et qu'en milieu rural (86%).

Les raisons évoquées sont entre autres la fermeture des écoles et l'absence des enseignants, surtout dans le district de Bamako. Ce sont marginalement aussi l'absence de transport d'élèves et le choix des parents de garder leurs enfants à la maison. Il faut déplorer que 75% des enfants qui ont arrêté d'aller à l'école n'ont pas suivi de cours à domicile et seulement 20% ont pu suivre des cours, soit par télévision (15%), soit par radio (5%). Ces chiffres sont de 88% respectivement 12% (5% pour la télé et 7% pour la radio) en milieu rural.

Tableau 6: Répartition des raisons d'arrêt scolaire et des alternatives (%)

	Bamako	Autre urbain	Rural	Total
Si les enfants ont arrêté d'aller à l'école, pour quelle(s) raisons l'ont-ils fait				
Les écoles ont fermé	99	82	89	94
Les écoles sont ouvertes mais les professeurs sont absents	83	14	12	55
Les parents préfèrent que les enfants restent à la maison	35	6	15	25
Absence de transport vers les écoles	20	5	12	16
Les enfants veulent rester à la maison	4	4	12	6
Les enfants devaient travailler pour aider à maintenir les revenus du ménage	0	7	13	4
Autre, préciser _____	0	0	3	1
Pas sûr	1	10	10	4
Si les enfants ont arrêté d'aller à l'école, ont-ils eu la possibilité de suivre des cours à distance				
Non	75	61	88	75
Oui, par cours en ligne	0	0	0	0
Oui, par la télévision	16	22	5	15
Oui, par la radio	1	15	7	5
Autre	9	3	0	6
Total	100	100	100	100

Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale au Mali, 2021

6.4. Effets sur les conditions de vie

Les conditions de vie sont ici décrites par l'alimentation, les moyens de subsistance du ménage et l'accès à un certain nombre de biens et services de base. Dans l'ensemble, près d'un ménage sur deux (49%) craignent à la fois la rareté de la nourriture et l'augmentation des prix des denrées alimentaires, 58% à Bamako et 29% dans le reste du milieu urbain. Dans cinq ménages sur dix (50%) chez les pauvres, les répondants affirment que la nourriture est rare et les prix augmentent contre 48% dans les ménages des non pauvres.

La présentation des résultats selon le statut de la pauvreté multidimensionnelle indique que les non pauvres s'approvisionnent beaucoup plus dans les marchés ou magasins avec 86,5% et 85,5% des ménages respectivement avant et après la Covid-19. Par contre, les pauvres s'approvisionnent beaucoup plus dans leur propre production ou agriculture avec un peu plus d'un ménage sur deux quel que soit avant ou après la Covid-19.

De moyens de subsistance, nous avons privilégié l'emploi et les dépenses des ménages. En décembre 2019 avant la Covid-19, 35% des membres du ménage qui avaient un emploi principal travaillaient à plein temps contre 47% pour le temps partiel. Cette proportion du

travail à temps plein est plus élevée chez les hommes que les femmes (47% contre 18%). La proportion des femmes qui travaillaient en temps partiel est de 63% contre 35% chez les hommes.

Lors de la collecte des données des questions relatives à la baisse du revenu mensuel ont été posées aux répondants. Il ressort de ces questions que 5% des répondants affirment qu'il y a eu une baisse de revenu (entre 75 à 100 %) et 7% une baisse de moins de 25% de leur emploi principal. Les pertes de revenu sont encore plus importantes à Bamako, 77% au total avec 72% de plus de 25% de pertes de revenu contre 68% respectivement 59% autre urbain et 64% respectivement 57% pour le milieu rural. Tous ces chiffres se réfèrent à l'emploi principal, les pertes liées à l'emploi secondaire étant dans des proportions bien comparables au total comme par milieu de résidence.

Tableau 7 : Baisse du revenu mensuel d'emploi, principal et secondaire (%)

Revenu mensuel	Bamako	Autre urbain	Rural	Total
Emploi principal				
Oui, de 75 à 100 %	5	11	2	5
Oui, de 50 à 75 %	25	23	12	21
Oui, de 25 à 50 %	42	24	19	32
Oui, moins de 25 %	5	11	9	7
Non, les revenus n'ont pas changé	21	28	52	33
Non, les revenus ont augmenté	1	1	1	1
Ne s'applique pas	1	3	5	2
Emploi secondaire				
Oui, de 75 à 100 %	16	16	2	5
Oui, de 50 à 75 %	27	8	20	19
Oui, de 25 à 50 %	30	17	28	26
Oui, moins de 25 %	3	21	14	14
Non, les revenus n'ont pas changé	22	20	21	21
Non, les revenus ont augmenté	0	2	3	2
Ne s'applique pas	2	16	14	13

Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale, 2021

Dans l'ensemble, le revenu mensuel moyen des ménages en janvier 2020 est estimé à 155'671 fcfa, à raison 169'278 fcfa à Bamako contre 153'666 fcfa autre urbain et 116'677 fcfa en milieu rural. Entre 2019 et 2020, 16% des ménages ont déclaré que leurs revenus ont diminué, soit 27% à Bamako, 24% autre urbain et 20%. Lors de la collecte des données des questions relatives à l'endettement ont été posées à tous les ménages. Il ressort de ces questions que globalement 23% des ménages sont endettés au moment de la collecte des données, 32% en milieu rural, 31% autre urbain et seulement 18% dans le district de Bamako. En raison de la Covid-19, on note dans l'ensemble qu'un quart des ménages (25%) n'arrivent pas à assurer le remboursement de leur prêt, 31% à Bamako, 22% autre urbain et 18% en milieu rural.

Des questions relatives sur l'évolution des prix des différents postes de dépenses ont été posées aux ménages. Il ressort de ces questions que plus de neuf ménages sur dix (97%) déplorent l'augmentation des prix des vêtements et chaussures, 88% des ménages ceux des articles d'hygiène, 81% pour l'énergie (carburant, bois, charbon, électricité, gaz, pétrole) et 80% pour l'augmentation des prix des produits alimentaires.

S'agissant de l'impact de la Covid-19 sur l'accès à l'eau, on n'observe pas de variation avant et après. Toutefois, près de trois ménages sur dix affirment aussi que l'eau potable est disponible, mais limitée avec 28% et 27% respectivement avant et après la Covid-19.

La présentation des résultats par milieu de résidence montre que l'accès à l'eau potable et abordable des ménages de Bamako ne donne pas des variations importantes avant et après la

Covid-19 avec respectivement de 66% et 65%. La proportion des ménages qui ont accès à l'eau potable ou les sources d'eau sont pleinement opérationnels et abordables est plus faible en milieu rural que ça soit avant ou après la Covid-19 avec respectivement 49% et 51%.

Concernant l'impact de la Covid-19 sur l'accès à un assainissement propre, il ressort que la proportion de ménages qui affirment que le niveau d'accès n'a pas changé, 43% avant et de 37% après la Covid-19.

6.5. Mécanismes d'atténuation en faveur des ménages

Dans l'ensemble, les stratégies les plus importantes que les ménages adoptent pour compenser la perte des revenus ou en prévision d'une perte potentielle de revenu sont la préférence pour des aliments moins chers (45,5% des ménages), l'alimentation achetée à crédit (30,5%), la réduction des parts de repas (15%). Globalement, les ménages qui préfèrent des aliments moins chers par suite d'une perte de revenu ou en prévision d'une perte potentielle de revenu sont à 60% non pauvres et 40% de pauvres. Quant aux aliments achetés à crédit, on constate que 65% sont non pauvres et 35% sont pauvres. Par contre, pour la réduction des parts de repas, 54% sont des pauvres et 46% sont des non pauvres.

Depuis l'épidémie de la Covid-19 jusqu'au moment de la collecte de données, 20% des ménages ont affirmé avoir reçu une aide de la part d'un organisme quelconque. En examinant ces résultats par milieu de résidence, on note que la proportion des ménages qui ont reçu de l'aide de la part d'un organisme de donation depuis le début de la Covid-19 est plus élevée en milieu rural (35%) que dans la ville de Bamako (13%) et dans le reste urbain (24%).

Quant aux organismes de donation cités par les ménages, on note qu'un peu plus de six ménages sur dix (63%) qui ont reçu de l'aide ont cité le gouvernement, cela quel que soit le milieu de résidence, 36% des ONG, 21% des collectivités territoriales (mairie, conseil régional, conseil de cercle) et 20% des amis/proches. Dans l'ensemble des ménages qui ont reçu de l'aide depuis le début de la Covid-19, 47% ont affirmé recevoir sous forme de transfert d'aliment, 43% des ménages ont parlé aussi de transfert de fonds, 24,5% ont parlé de forme de subvention alimentaire.

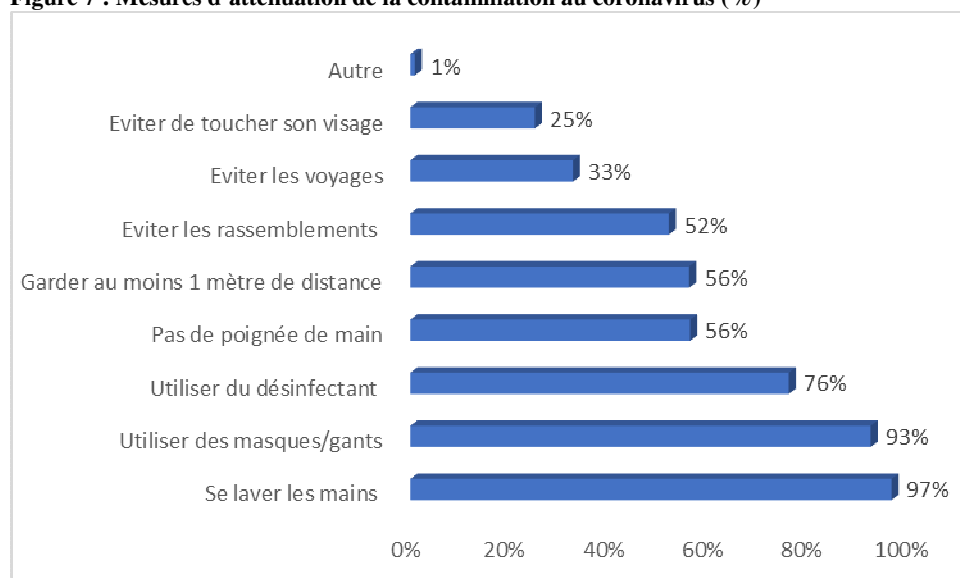
S'agissant des perspectives d'avenir, lors de l'enquête, il a été demandé aux répondants s'ils étaient préoccupés par les conditions de vie de leur ménage pour les trois prochains mois. La préoccupation globale des ménages concernant leurs moyens de subsistance, y compris les dépenses abordables, les conditions de vie et les possibilités futures. Il ressort de l'analyse que la plupart des répondants sont très préoccupés du sort de leur ménage pour les trois prochains mois (44%), cette préoccupation est générale quel que soit le milieu de résidence et cette proportion est plus élevée en milieu rural (54%) et plus faible à Bamako (42%). Les résultats montrent que plus de quatre répondants sur dix (42%) qui sont dans une situation de pauvreté multidimensionnelle sont très préoccupés par les conditions de vie de leurs ménages pour les trois prochains mois.

La répartition des répondants selon les besoins prioritaires de leurs ménages pour faire face à la Covid-19 par milieu de résidence montre que les répondants ont exprimé principalement leurs besoins en sécurité alimentaire (88%), santé (84%) et assainissement ou hygiène (25%). Outre ces besoins cités précédemment, la création d'entreprise ou d'emploi (21% dont 33% à Bamako), l'accès à l'eau (14%) apparaissent comme aussi importants pour tout milieu de résidence.

Lors de cette même enquête, il a été demandé aux répondants, les différents types d'aides qui seraient utiles pour leurs ménages ou qu'ils aimeraient avoir pour faire face à la Covid-19. De ces questions, il ressort que la majorité des ménages souhaiterait avoir de l'argent du type transfert de fonds (62%). Dans l'ensemble, les deux autres principales aides dont ils souhaiteraient avoir sont les transferts d'aliments et subventions alimentaires, respectivement exprimés par 51% et 49% des répondants. Parmi les répondants qui ont exprimé leurs besoins en transfert de fonds pour faire face à la Covid-19, environ six répondants sur dix (59%) ne sont pas dans une situation de pauvreté multidimensionnelle (41% vivent dans une situation de pauvreté multidimensionnelle). Les répondants demandant la subvention alimentaire, le transfert d'aliment et le transfert de fonds pour faire face à la Covid-19 sont ceux qui sont dans les ménages souffrant le plus fortement de la pauvreté multidimensionnelle, respectivement 44%, 41% et 38,5%. Ainsi, la pauvreté multidimensionnelle prédispose à la quête d'aide voire à la mendicité.

Les règles de conduite réduisant le risque de contracter le coronavirus sont bien connues par les répondants. Dans l'ensemble, plus de neuf répondants sur dix (97%) connaissent les mesures à adopter pour réduire le risque de contracter le coronavirus. Chacune des règles est connue par au moins un répondant sur quatre. La règle de conduite la plus connue est le lavage des mains (97%) alors que la règle la moins connue par les répondants est le fait d'éviter de se toucher le visage (25%) et quel que soit le milieu de résidence.

Figure 7 : Mesures d'atténuation de la contamination au coronavirus (%)



Source : Enquête d'évaluation d'impact socio-économique digitale, 2021

7. Impacts sur l'accès aux services sociaux de base

Les impacts sur l'accès aux services sociaux de base sont abordés sous la forme d'analyse des perturbations dans la fourniture des services de santé, de nutrition, des systèmes éducatifs, de l'accès à l'eau, hygiène et assainissement, de la protection de l'enfant, de l'inclusion sociale ou encore du changement climatique et des risques catastrophe, tout cela complété par les mesures alternatives pour faire face aux différentes perturbations constatées à la suite de la survenue du Covid-19.

7.1. Perturbations dans la fourniture des services de santé

La pandémie Covid-19 est apparue pendant que la situation économique du pays était marquée par la fragilité des indicateurs dont l'évolution ne suivait pas la dynamique démographique. Aussi, la fourniture et l'utilisation des services de santé étaient-elles affectées par des perturbations imputables à la Covid-19.

Tous les services de santé ont connu des perturbations consécutivement à la survenue de la Covid-19, allant de seulement 6% pour les services de troubles mentaux à 64% pour les consultations prénatales. Les services les plus affectés, plus de 50% de taux de perturbation comprennent outre les consultations prénatales, le planning familial, le traitement du paludisme, le suivi post-natal, la vaccination et les autres services de santé communautaire. La majorité de ces perturbations ont moins de 25% de prévalence. On note tout de même 15% à 19% de ces services les plus affectés perturbés à plus de 25%. Il est à regretter que les services d'urgences (médicales, obstétricales) soient également affectés jusqu'au tiers d'entre eux avec près d'un dixième perturbé à plus de 25%. Seulement 2 services de santé ne semblent pas avoir été particulièrement affectés par la Covid-19, à savoir les services de troubles mentaux et ceux des maladies non transmissibles, 6% respectivement 10% avec seulement 2% et 3% de plus de 25% de taux de perturbation.

Tableau 8 : Niveau de perturbation dans la fourniture des services de santé (%)

	Service non offert	Aucune perturbation	Moins de 10%	10%-25%	25%-50%	50%-75%	75%-100%
Vaccination	32,6	13,3	14,1	21,5	11,1	5,9	1,5
Consultations prénatales	9,6	26,7	25,9	23,0	9,6	5,2	
Suivi post-natal	11,1	32,6	25,9	12,6	11,1	5,9	0,7
Urgences obstétricales	28,1	40,7	17,0	4,4	5,9	3,7	
Soins aux nouveau-nés	18,5	42,2	20,0	6,7	8,1	4,4	
Soins obstétriques	14,1	37,0	30,4	6,7	9,6	2,2	
Planning familial	9,6	28,1	27,4	20,0	8,9	3,7	2,2
Bien-être pour enfants et adultes	32,6	20,7	17,8	13,3	11,9	3,7	
Traitement du VIH	53,3	20,0	8,9	7,4	4,4	5,9	
Traitement de la tuberculose	57,0	17,8	6,7	6,7	4,4	7,4	
Traitement du paludisme	11,1	28,1	24,4	18,5	11,1	5,2	0,7
Maladies non transmissibles	82,2	8,1	5,2	1,5	2,2	0,7	
Troubles mentaux	81,5	12,6	2,2	2,2	1,5		
Urgences médicales	31,9	34,1	19,3	7,4	3,0	1,5	1,5
Autres services de santé communautaire	32,6	16,3	20,7	14,8	9,6	4,4	0,7
Prise en charge clinique des VBG	49,6	25,2	15,6	5,2	0,7	2,2	0,7
Eau, hygiène et assainissement	24,4	43,0	14,8	8,1	5,9	0,7	3,0
Autres services	37,0	12,6	7,4	4,4	5,2	2,2	

Des services qui diffèrent de ceux mentionnés ci-dessus ont été souvent mentionnés par les répondants. Ce sont les services de recherche et analyse sur les maladies, laboratoire, échographie et imagerie médicale, ophtalmologie, prise en charge de la malnutrition et appui

alimentaire pour les veuves. Dans certains cas, ces services sont évoqués comme étant des prestations existantes mais qui ne sont pas offertes par la structure. Les résultats montrent que ces services ont connu des perturbations à hauteur de 50% ou moins dans 17% des cas avec 2% de plus de 50% de perturbations.

Les services ayant subi des perturbations en raison de la Covid-19, ont énuméré trois principales raisons, à savoir, la réduction de la demande par peur des infections (45%), la restriction de la mobilité et du transport des utilisateurs (39%) et la peur de la stigmatisation dont peuvent être victimes les utilisateurs (38%). Pour certains services de santé, la formulation des raisons offre l'avantage de pouvoir attribuer la perturbation, soit à la fourniture des services, soit à leur utilisation. Ainsi, par exemple, la peur de la stigmatisation et la réduction de la demande par peur des infections sont liées à l'utilisation des services tandis que le manque de personnel est du ressort de la fourniture des services.

7.2. Perturbations dans la fourniture des services de nutrition

Comme le cas de la santé, la fourniture des services de nutrition a connu des perturbations et cela à des degrés différents au niveau des structures socio-sanitaires enquêtées. Les prestations habituellement offertes par les structures concernent la promotion de l'allaitement maternel et d'une alimentation complémentaire, la supplémentation en vitamines A, la prophylaxie par vermifuge /déparasitage, la fortification des aliments, l'alimentation scolaire, la nutrition pour les adolescents, le soutien nutritionnel pour les femmes enceintes et allaitantes, la détection et le traitement précoces de l'émaciation chez l'enfant et enfin les autres services en milieu communautaire. Sur les 157 structures socio-sanitaires enquêtées, 41% ont connu une perturbation du service de 50% ou plus avec seulement 5% pour une perturbation de plus de 50%.

Ici, les perturbations dans les 11 services de nutrition vont de 12% à 46% avec 3 services au-delà de 40%, à savoir, l'allaitement maternel 46%, l'alimentation complémentaire 43% et la supplémentation en vitamine A pour 40%. Ces services sont affectés à plus de 25% dans 11% des deux premiers services et dans 17% dans le troisième. Quatre autres services suivent avec plus du tiers des structures perturbées dont le soutien nutritionnel aux femmes enceintes et allaitantes et le traitement de l'émaciation chez les enfants, 37% chacun, le déparasitage, 34% et les autres services communautaires jusqu'à 39%. Plus du dixième de tous ces précédents services ont été affectés à plus de 25% de taux de perturbation.

En dehors de tous les services de nutrition évoqués ci-haut, il y a d'autres services ont été mentionnés tout aussi affectés par la Covid-19. Ce sont les services de vaccination de routine et consultation des enfants, d'activités des unités de récupération et d'éducation nutritionnelle intensive (URENI), de supplémentation en fer, de conseil et formation, d'IEC et d'activités des équipes mobiles d'intervention dans les zones. Pour ces autres services, les résultats de l'enquête révèlent que les perturbations ont été constatées dans 137 structures (87%) pour une ampleur atteignant au plus la moitié du niveau habituel des services fournis. Le niveau de perturbation a été plus nettement faible dans 12% des structures avec une ampleur comprise entre la moitié et la totalité du niveau habituel fourni. Une seule structure a connu une perturbation entre la moitié et l'intégralité des prestations habituellement fournies.

Par ailleurs, il ressort que parmi les 11 types de services s'inscrivant dans la nutrition, trois services ont été les plus affectés par la propagation de la pandémie. En effet, pour chacun

de ces services, les résultats de l'enquête révèlent qu'on dénombre un effectif correspondant au moins à un tiers des 157 structures répondantes.

Tableau 9 : Niveau de perturbation dans la fourniture des services de nutrition (%)

	Service non offert	Aucune perturbation	moins de 10%	10%-25%	25%-50%	50%-75%	75%-100%
Allaitement maternel	26,1	27,4	22,9	12,7	5,7	4,5	0,6
Alimentation complémentaire	29,9	27,4	15,9	15,3	3,8	7,6	
Supplémentation en vitamines A	26,1	34,4	14,0	8,3	8,9	7,0	1,3
Prophylaxie par vermifuge /déparasitage	26,8	38,2	8,9	11,5	5,1	7,0	1,9
Fortification des aliments	57,3	15,3	10,2	5,1	4,5	4,5	
Alimentation scolaire	71,3	8,9	4,5	5,1	3,8	3,2	2,5
Nutrition pour les adolescents	74,5	8,9	5,1	4,5	1,9	3,2	1,9
Soutien nutritionnel pour femmes enceintes/allaitantes	37,6	24,8	16,6	10,8	4,5	3,2	1,9
Détection/traitement de l'émaciation chez l'enfant	37,6	25,5	11,5	10,8	7,6	3,8	3,2
Autres services en milieu communautaire	39,5	16,6	14,0	12,7	7,6	5,1	
Autres services	43,3	12,7	5,1	3,8	3,2	0,6	

L'esprit du Code International de commercialisation des substituts du lait maternel est d'assurer la protection de l'allaitement maternel. Sans pour autant interdire la vente ou l'utilisation desdits substituts, le code encadre les pratiques relatives à la commercialisation du lait maternel. Sur l'ensemble des structures, aucune d'entre elles n'a déclaré un cas de violation de ce code. Cependant, on dénombre 51% de structures qui affirment ne pas savoir si le Code International de commercialisation des substituts du lait maternel a été violé ou pas du fait de la propagation de la Covid-19. La proportion des structures ayant affirmé que le Code n'a pas été violé du fait de la Covid-19 est de 42%.

Si les prestations faites par les structures dans le cadre de la nutrition ont subi des perturbations à des degrés divers, les raisons expliquant celles-ci sont également diverses. Ce sont par ordre décroissant la fermeture ou le report des services (19%), le confinement comme facteur de restriction de la mobilité et du transport des utilisateurs (28%), le manque de revenus pour payer les frais (pour 23 structures) et la peur de la stigmatisation (25,5%), la réduction de la demande par peur des infections (14%) et la suspension de l'engagement communautaire ou de la communication pour le changement de comportement (14%).

7.3. Fréquentation scolaire et systèmes éducatifs alternatifs

Les services éducatifs ont, comme les autres, subi des perturbations en lien avec la propagation de la pandémie de la Covid-19. Face à ces perturbations, le gouvernement a mis en place une réponse éducative en vue de la poursuite de l'apprentissage pendant la fermeture des établissements. Il y a un effectif de 303 structures scolaires (83%) qui ont déclaré la mise en place d'une telle réponse qui est aussi de nature partielle. Seulement 14% ont mentionné l'inexistence de réponse éducative pour assurer la continuité de l'apprentissage. En outre, les structures éducatives ont évoqué des systèmes alternatifs visant la continuité de la prestation.

Le système alternatif consistant à la mise en place de programme de télé-enseignement a été le plus fréquemment mentionné comme inclus dans la réponse de l'éducation nationale pour chacun des cinq ordres d'enseignement (préscolaire, fondamental 1, fondamental 2, secondaire et supérieur). Le programme d'apprentissage par radio a également été beaucoup utilisé par les ordres d'enseignement à l'exception du niveau supérieur. Ce dernier ordre d'enseignement a, en plus du télé-enseignement, opté pour la mise à disposition de documents

d'apprentissage physique à emporter à la maison. Ces documents d'apprentissage sont, entre autres, les manuels scolaires, les fiches de travail de l'enseignant, le matériel de lecture.

Si l'adoption des programmes d'apprentissage continu s'avère pertinente pour assurer la continuité du service éducatif aux différents niveaux d'enseignement, l'accès de toutes les catégories d'élèves n'est, pour autant, pas garanti. C'est ainsi que des mesures ont été prises pour s'assurer que les plus vulnérables sont également touchés par ces programmes notamment le cas de l'enseignement à distance. En vue d'assurer la continuité de l'enseignement, les établissements d'enseignement ont adopté des mesures dont les plus importantes sont le recours à des appareils subventionnés voire gratuits pour l'accès des personnes vulnérables aux cours en ligne, 27% des répondants, l'utilisation de kit matériel pour l'apprentissage à domicile pour les enfants des zones reculées sans accès ni à la radio, ni à la télévision, 27% et l'accès gratuit à l'internet proposé par 12% des établissements scolaires.

7.4. Perturbations dans l'accès à l'eau, hygiène et assainissement

La fourniture des services d'accès à l'EHA a connu des perturbations à des degrés divers au niveau des structures enquêtées. Les prestations habituellement offertes par les structures concernent l'utilisation du savon, du gel hydroalcoolique, du matériel de nettoyage, de l'eau embouteillée, du service d'eau potable (canalisation/réseau ou point fixe), des produits chimiques pour le traitement de l'eau, des services d'enlèvement des ordures, des toilettes publiques, du matériel d'hygiène menstruelle et d'autres services.

Sur les 153 structures socio-sanitaires enquêtées, 18% ont connu des perturbations de service de l'ordre de 50% avec 10,5% de structures perturbées à plus de 50%. Les perturbations sont relativement moindres ici par rapport aux services précédents de santé, de nutrition et d'éducation allant de 10% à 34% et de 8% à 13% lorsque le taux de perturbation dépasse les 25%. Au moins le tiers des services d'eau potable et de gel hydroalcoolique ont été perturbés. Suivent à près de 30% les services de lavage de mains au savon et d'utilisation du matériel de nettoyage. L'enlèvement des ordures a été affecté à 24% ou encore à 8% pour plus de 25% de taux de perturbation.

Tableau 10 : Niveau de perturbation dans la fourniture des services d'EHA (%)

	Service non offert	Aucune perturbation	moins de 10%	10%-25%	25%-50%	50%-75%	75%-100%
Lavage des mains au savon	26,1	43,8	6,5	5,9	5,9	9,2	1,3
Utilisation gel hydro-alcoolique	39,9	26,1	6,5	7,2	9,8	5,2	3,9
Utilisation du matériel de nettoyage	24,2	44,4	8,5	9,2	5,9	2,0	2,6
Utilisation de l'eau embouteillée	64,7	15,7	7,8	3,3	2,6	1,3	1,3
Service d'eau potable canalisations/réseaux	21,6	46,4	10,5	12,4	3,3	0,7	2,6
Service d'eau potable point fixe, pompes	20,9	43,8	7,8	11,8	5,9	3,9	2,0
Produits chimiques pour traiter l'eau	39,2	23,5	13,1	7,8	7,2	4,6	1,3
Services d'enlèvement des ordures	37,3	35,3	9,2	7,2	4,6	2,6	0,7
Services de toilettes publiques	43,8	32,7	5,9	5,9	4,6	2,6	0,7
Disponibilité matériel d'hygiène menstruelle	70,6	11,1	3,3	5,2	2,6	3,3	
Autres services	52,3	3,3	0,7	1,3	3,9	3,9	

D'autres services d'eau-hygiène-assainissement ont été évoqués et tout aussi affectés par la Covid-19. Leurs prestations sont relatives à la subvention de poubelles adéquates, à la promotion de l'hygiène, à la fourniture d'autres types d'appui matériel et de maintenance et à l'accompagnement des comités de gestion de l'eau. Pour ces autres services, les perturbations ont été constatées dans seulement 6% des cas pour une ampleur atteignant au plus la moitié du

niveau habituel des services fournis. Le niveau de perturbation a été plus faible dans 4% des structures avec une ampleur comprise entre la moitié et la totalité du niveau habituel fourni. Seulement 3% des structures ont pu assurer pleinement la fourniture des autres services en dépit de la Covid-19, elles représentent 13% de l'ensemble. Le service n'était pas offert dans 52% des cas.

D'un autre côté, les résultats révèlent que parmi les principales raisons de perturbation de la fourniture et de l'utilisation des services sociaux, celle qui arrive en tête est l'Absence de financement gouvernemental pour les services précédemment financés. Cette raison a été mentionnée par plus de 28% des structures enquêtées.

7.5. Fourniture des services et programmes de protection de l'enfant

Comme pour les autres services sociaux de base, la protection de l'enfant a subi des perturbations liées à la propagation de la Covid-19 plus ou moins grandes selon le type de service. Le constat est plus accentué pour les services d'assistance téléphonique/centres d'appel pour la protection de l'enfance et d'accès et/ou de traitement de la demande d'asile. En effet, la proportion de structures sociales pour lesquelles le service a été perturbé est de 25% respectivement 29%.

Du fait de la Covid-19, les services les plus affectés auront les visites à domicile d'enfants/femmes en danger de maltraitance (55%), les prévention et réponse à la violence aux enfants (54%) et les assistance aux enfants déplacés internes et accès aux services de protection de l'enfance (51% chacun). Entre 32% et 43% auront été perturbés les services judiciaires, la garde d'enfants, les services d'état civil, les soins aux personnes handicapées, la prévention de la violence et les soins résidentiels et alternatif.

En réalité, aucun service n'aura été épargné, dans au moins 15% des cas, avec 20% pour la demande d'asile comme pour les centres d'appel pour la protection de l'enfance. Dans tous les cas, les taux de perturbation sont montés jusqu'à plus de 50%. C'est le cas de plus de des structures de prévention et réponse à la violence aux enfants, 13% de cas d'assistance aux enfants déplacés internes jusqu'à 11% pour les visites à domicile d'enfants ou de femmes en danger de maltraitance.

Tableau 11 : Niveau de perturbation dans les services de protection de l'enfant (%)

	Service non offert ou aucune perturbation	Jusqu'à 50% de perturbation	Plus de 50% de perturbation	Total perturbation
Visites à domicile d'enfants/femmes en danger de maltraitance	40	45	11	55
Prévention et réponses à la violence aux enfants	40	40	15	54
Assistance aux enfants déplacés internes	43	38	13	51
Accès aux services de protection de l'enfance	45	43	8	51
Soins résidentiels et alternatifs	54	36	8	43
Prévention de la violence	57	32	8	40
Soutien aux personnes handicapées	59	30	5	36
Services d'état civil	61	30	5	36
Garde d'enfants	63	26	7	33
Services de justice/judiciaire	65	26	5	32
Demande d'asile	71	15	5	20
Centres d'appel pour la protection de l'enfance	75	13	7	20
Autres services	47	7	8	15

Source : Nos calculs

En plus du constat des perturbations liées à la Covid-19, les structures enquêtées ont déclaré les trois principales raisons des perturbations intervenues dans la fourniture et l'utilisations desdits services. Au titre de celles-ci, l'on notera la fermeture des services ou le report des services, la peur de la stigmatisation et la réduction de la demande par peur des infections. D'autres raisons de perturbation ont été mentionnées dont le confinement ayant restreint la mobilité et le transport des usagers des services, le manque de revenu pour payer les frais ou encore le manque de personnel.

Parmi les autres services affectés par la Covid-19 on retient aussi celui portant sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG). Ainsi, 20% des structures enquêtées ont affirmé une augmentation de la violence basée sur le genre, telle que la violence du partenaire intime à l'égard des femmes ou des adolescentes ou le harcèlement. Un autre impact d'ordre sexospécifique de la Covid-19 concerne le travail domestique et les soins non rémunérés des femmes ou des adolescentes. Il y a 42,2% des structures ayant affirmé une augmentation de ce travail domestique en raison, par exemple, de la fermeture des écoles.

La mise en œuvre de mesures adoptées face à la Covid-19 et aussi la pression exercée par la pandémie sur le dispositif de prise en charge médicale ont eu des impacts sur la fourniture d'autres services. Parmi ces services figurent ceux pour la lutte contre les VSBG, le soutien psychosocial et les services ou voies d'aiguillage pour répondre à la violence contre les femmes et les filles. Pour un peu plus d'un tiers des structures enquêtées (35,6%), les services existants de lutte contre la VSBG n'ont subi aucune perturbation ou l'ont été avec une ampleur de moins de 10% des prestations habituellement fournies. Le niveau de perturbation entre 10 et 75% concerne 26,7% des structures ; soit un effectif de 12.

7.6. Fourniture des services d'inclusion sociale

En plus de la perturbation de la fourniture et/ou l'utilisation des services, la pandémie de Covid-19 a engendré au plan comportemental la discrimination ou la stigmatisation à l'encontre de groupes spécifiques. En effet, plus de la moitié des structures répondantes ont mentionné un changement dont le niveau a été moyen ou important. Pour évaluer ces cas, différentes sources d'information ont été explorées dont les mécanismes formels de feedback/plaintes, 13%, les rapports internes, études basées sur des données quantitatives et/ou qualitatives ainsi que les preuves anecdotiques, 11% chacun, etc. En plus de ces sources d'information, d'autres canaux ont servi à l'évaluation de la discrimination ou de la stigmatisation subie par les groupes spécifiques, entre autres, la presse écrite et/en ligne, les réseaux sociaux et les sources informelles.

Face à la stigmatisation subie par des sous-groupes spécifiques de la population, les autorités ont entrepris des actions de communication pour le développement (C4D). Par cette initiative, le gouvernement s'engage dans un processus de réponse à la stigmatisation à l'encontre des enfants et des familles affectés par la Covid-19. D'autres catégories ont été ciblées en l'occurrence des groupes de migrants, etc. Ainsi, deux tiers des structures (66,7%) ont mentionné que le gouvernement a entrepris des efforts s'inscrivant dans la réponse à toute stigmatisation.

La perturbation a touché tous les services d'inclusion sociale, à des degrés divers certes. Un seul aura particulièrement été perturbé, dans 49% des cas, il s'agit du programme d'aide sociale, avec 7% des 49% à un taux de perturbation de plus de 50% par rapport au niveau habituel de prestation de service. Suivent les programmes de transferts sociaux en espèces,

33%, les pensions non contributives pour les personnes âgées, 29%, les programmes d'alimentation (scolaire et autres), 24% et enfin les subventions alimentaires 20%. Il faut ajouter la proportion de 18% de structures de soutien psychologique pour populations spécifiques, 18%.

Tableau 12 : Niveau de perturbation dans les services d'inclusion sociale (%)

	Service non offert ou aucune perturbation	Jusqu'à 50% de perturbation	Plus de 50% de perturbation	Total perturbation
Programmes d'aide sociale	40	42	7	49
Programmes de transferts sociaux en espèces	51	31	2	33
Pensions non contributives pour personnes âgées	58	24	4	29
Programmes d'alimentation scolaire	62	22	2	24
Autres programmes d'alimentation	60	22	2	24
Subventions alimentaires	60	20	0	20
Soutien psychosocial pour populations spécifiques	69	16	2	18
Autres services	64	4	0	4

Source : Nos calculs

En dehors du constat des perturbations de l'inclusion sociale du fait de la Covid-19, les structures enquêtées ont déclaré trois principales raisons qui expliquent celles-ci, à savoir le manque de revenus pour payer les frais, 16%, la fermeture des services ou leur report et la défaillance dans les mécanismes de feedback et de plainte, 13% chacune.

7.7. Changement climatique et risque de catastrophe

Les impacts de la Covid-19 s'expriment également en termes de changement induit dans la poursuite des efforts habituels pour la lutte contre les effets combinés du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes naturelles. En la matière, les effets potentiels de la pandémie sur ces efforts visant les changements climatiques ont été évoqués par plus de la moitié des structures (58,5%). Elles ont signalé une augmentation de la population ou des mouvements migratoires internes imputables aux conséquences de la Covid-19, 37% d'entre elles.

Par ailleurs, dans le cadre de la planification des actions de prévention des effets de la Covid-19 à entreprendre des considérations relatives à l'environnement et à sa préservation ont été prises en compte, telles que les pulvérisations chimiques et autres.

7.8. Mesures alternatives pour l'accès aux services sociaux de base

Face à la pandémie et surtout au regard des perturbations intervenues dans la fourniture et /ou l'utilisation des services de santé, les acteurs en charge d'assurer l'offre desdits services ont proposé des mesures visant la continuité. Ce sont l'utilisation de la télémedecine/des technologies numériques pour la prestation de services et/ou le conseil, les services de proximité et les services de soutien psychosocial.

Dans le domaine de la nutrition, il a été privilégié les services de nutrition maternelle (par l'exemple et/ou le conseil) et les modèles alternatifs ou simplifiés pour la détection précoce et le traitement des enfants souffrant d'émaciation sévère. Très peu de mesures, par contre, ont été prises en matière de protection de l'enfant. Néanmoins, il aura été noté des actions de sensibilisation sur les mesures barrières et de renforcement des capacités des centres de transit (le personnel) et le dispositif et sensibilisation à l'observation des mesures barrières avec dotation en kits de prévention incluant le dispositif de lavage de mains, les kits de propreté, le gel hydro-alcoolique et les masques.

Le respect des mesures barrières et autres attitudes similaires au lavage des mains au savon et au port des masques, à l'éternuement dans le coude, au respect de la distanciation physique en évitant le regroupement des enfants, à la réduction du nombre de personnes lors des séances et du nombre d'activités dans les centres, à la restriction de la mobilité des enfants, à l'isolement des nouveaux pensionnaires et au contrôle systématique, à la séparation des enfants et adultes dans les centres de détention et de correction.

Suite à la Covid-19, les autorités ont planifié ou mis en œuvre l'introduction ou le renforcement de différentes mesures de protection sociale. Ainsi, quelle que soit la mesure de protection sociale, l'action consistant à "étendre la couverture des mesures existantes" a été mentionnée par toutes les structures. Plus spécifiquement, il s'est agi de l'extension des bénéficiaires des transferts monétaires, l'augmentation du montant des pensions non contributives pour les personnes âgées, le renforcement des subventions alimentaires, l'augmentation du montant des programmes de soutien familial ou psychosocial pour des populations particulières, de celui de la dispense de frais pour les soins médicaux soins de santé universels ou encore des subventions pour les services publics, eau/électricité/gaz, l'allongement du report des paiements de services publics, d'impôts et des échéances des prêts et enfin le soutien aux entreprises pour la promotion de l'emploi.

Par ailleurs, des mesures de protection sociale liées à la Covid-19 ont été prévues. Elles ont également ciblé des groupes de population spécifiques afin d'assurer une certaine équité dans la prise en charge. Parmi ces groupes spécifiques, les plus fréquemment mentionnés comme ayant été ciblés sont les populations déplacées ou migrantes, les ménages aux revenus les plus faibles, les ménages dirigés par des femmes et les familles avec de jeunes enfants. Un autre type de changement induit par la propagation de la Covid-19 s'est opéré au niveau budgétaire en l'occurrence dans les dépenses prévues.

Les cas d'ajustement par augmentation des dépenses les plus fréquents ont été constatés au niveau de la santé (pour 58% des structures enquêtées), l'eau hygiène assainissement (40%), la protection sociale (51%), la protection de l'enfant (29%) et la nutrition (22%).

C'est dans le cadre de la décentralisation que les services sociaux de base (santé, éducation, eau) ont fait l'objet de transfert de compétences, de ressources financières, humaines et matérielles. Toutefois, cette dynamique a été quelque peu affectée par la propagation de la Covid-19 en raison des coûts supplémentaires induits par cette pandémie. Ainsi, les structures enquêtées ont mentionné des cas de diminution des transferts de ressources aux collectivités territoriales pour l'ensemble des.

Conclusions et recommandations

Les impacts directs de la maladie en termes d'effets de jours de travail perdus par les travailleurs ayant contracté le virus auront finalement été faibles comparativement aux effets induits par les mesures prises par les autorités publiques surtout sanitaires, aussi bien sur les indicateurs macroéconomiques ou sectoriels que sur les finances publiques, le marché du travail ou sur le revenu des ménages et des entreprises. Une importante baisse de la production est observée dans tous les secteurs d'activités se soldant dans bien de cas par une baisse du prix de la valeur ajoutée et partant du taux de rémunération des facteurs de production surtout le capital et particulièrement dans l'hôtellerie-restauration, les BTP, le commerce et les services de réparation. Ces secteurs un peu plus sinistrés que les autres mériteraient un traitement particulier pour les aider à surmonter les torts que les politiques publiques leur auront finalement causé. Cela pouvait prendre la forme de subventions à la production, d'exemption fiscale tous azimuts. Or, la maladie n'aura induit aucun changement de taux de taxation des biens et services. Aussi, la baisse des recettes d'impôt indirect n'aura été que sous l'effet de la baisse d'activités de production et de commerce extérieur, particulièrement sur le transport, l'extraction, l'élevage et la sylviculture, l'industrie et encore plus sur l'eau et l'électricité.

La hausse des prix à l'importation a induit une chute de la consommation finale des biens et services, de l'offre domestique, du volume des échanges extérieurs et des investissements. Cela faisait suite aux restrictions sur le commerce extérieur observées chez les partenaires commerciaux et imposées par le Mali, conséquence aussi du fort ralentissement de l'activité économique observée dans les principaux pays partenaires du Mali en dépit de la restriction de circulation non imposée aux vols de frets et au transport routier de marchandises. Le Mali aura ainsi plus subi les conséquences de la pandémie venues d'ailleurs qu'il ne les aura provoquées. La trop grande vulnérabilité du pays au commerce extérieur devrait inciter à davantage de politiques de promotion d'une production domestique autosuffisante car transformatrice de matières premières locales avec des services de réparation et de maintenance très au point. Au regard de la forte chute de la demande de travail qualifié et de l'impact négatif de la Covid-19 sur la rémunération des travailleurs non qualifiés dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la construction, des services de réparation et du commerce, voire dans l'éducation surtout celle privée, une politique d'allocation-chômage à tout le moins du chômage technique aurait dû être initiée et expérimentée, ne serait-ce que dans les secteurs particulièrement touchés.

Au niveau des entreprises, qu'elles soient formelles ou informelles et dans toutes les régions, elles ont été impactées par la Covid-19. Ces effets sont ressentis au niveau du fonctionnement des unités, des ventes, de l'emploi, de l'accès au financement, etc. Les conséquences les plus courantes sur les activités des entreprises pendant la pandémie ont été le non paiement des factures par les clients, le coût de l'adoption de la distanciation sociale sur le lieu de travail. Les résultats ont également montré une baisse du volume des ventes surtout au niveau des transports aériens (-37%), de la location immobilière et des activités des agences immobilières (-20%), des activités d'auxiliaires financiers et d'assurance (-20%), des activités informatiques, conseil et programmation (-19%), des BTP (-13%) et de la production agricole (-3%).

Toujours négativement affectées, les entreprises estiment, à 43%, que leur capacité d'accès au crédit a baissé en même temps que baissait leur capacité d'autofinancement, 29% d'entre elles. Les résultats ont montré que plus de la moitié des entreprises, soit (51%), n'ont

bénéficié d'aucune mesure de soutien. Quelques unes ont bénéficié d'allègement fiscal, surtout les entreprises des BTP, du commerce, de l'industrie et des services. Les mesures d'ordre sécuritaires n'ont également profité à aucune entreprise du commerce et de la production agricole. Il en est de même pour les facilités d'accès à la commande publique en ce qui concerne les services et la production agricole en particulier. Les bénéficiaires ont malheureusement ajouté que les mesures édictées n'étaient pas particulièrement appropriées.

En conclusion de l'évaluation d'impacts sur les ménages, les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle se rencontrent plus en milieu rural qu'en milieu urbain. La privation des conditions de vie est généralement le manque de toilette adéquats dans les ménages de Bamako en outre la plupart de ces ménages sont en location donc un risque accru en cas de Covid-19. Dans les zones rurales, l'éducation et la santé sont des handicaps majeurs. Les personnes qui sont dans une situation de pauvreté multidimensionnelle sont moins préoccupées par la maladie que celles qui ne le sont pas. Les besoins sont plus accentués autour de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'assainissement ou hygiène et de l'emploi. Par rapport à ces besoins justement, l'on note un manque d'opportunité d'emploi dans le milieu rural, ou encore un manque de biens matériels pour avoir une bonne condition de vie. Ainsi, l'Etat devrait-il revoir le système éducatif afin de le rendre plus équitable et inclusif en mettant l'accent sur la disparité dans l'éducation surtout sur la fréquentation scolaire en milieu rural et en faveur des filles. Dans le même temps, l'Etat devrait former les jeunes à de nouvelles compétences, les aider à obtenir du financement bancaire de leurs projets et enfin mettre en place un réseau de facilitation de la recherche d'emploi. Il devrait tout autant aider les ménages surtout les plus pauvres à se doter de l'alimentation, des médicaments et des matériels d'assainissement ou d'hygiène et en plus créer de l'emploi. Il importe également que la sensibilisation à la Covid-19 et à ses effets sur les ménages ne fléchisse pas même qu'on observe un réel ralentissement de sa propagation. Il faut au contraire étendre la sensibilisation pour une large couverture et étendre le test de la Covid-19 jusqu'au niveau CsCom et promouvoir la vaccination.

La fourniture et/ou l'utilisation des services de santé ont été relativement moins perturbées dans la plupart des cas. La proportion de structures pour lesquelles le service était non-offert ou pas du tout perturbé a atteint au moins la moitié de l'effectif total. Il ressort également des analyses que les perturbations dont l'ampleur dépasse 50% des prestations habituellement fournies concernent peu de structures. Dans le secteur éducation, les activités de nutrition ciblant les enfants en milieu scolaire (alimentation scolaire, rations à emporter) sont peu fréquentes. Une forte proportion de structures (71%) n'offrait pas ce service. Cependant, celles qui fournissaient le service ont subi quelque peu des perturbations imputables à la Covid-19. Pour la nutrition, les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur la fourniture des services ont été assez significatifs dans les activités de promotion de l'allaitement maternel, de promotion d'une alimentation complémentaire et de supplémentation en vitamines A. Les principales raisons les plus fréquemment évoquées par les structures comme ayant engendré la perturbation de la fourniture des services sont la fermeture des services ou le report des services, le confinement comme facteur de restriction de la mobilité et du transport des utilisateurs et le manque de revenus pour payer les frais. Les impacts d'ordre sexospécifique de la Covid-19 les plus importants ayant porté sur les VSBG sont le travail domestique et les soins non rémunérés des femmes ou des adolescentes, les répercussions sur les travailleuses de la santé de première ligne, telles que la violence sur le lieu de travail, la violence dans la communauté ou à la maison ou la perte du logement.

Au regard des résultats de l'analyse des impacts pour différents secteurs sociaux, quelques recommandations peuvent être formulées, entre autres, l'analyse de la faisabilité du recours continu au programme de télé-enseignement dans la perspective de les maintenir plus tard après la crise Covid-19 compte tenu de sa fréquence d'utilisation, le renforcement des activités de promotion de l'allaitement maternel, la poursuite des activités de promotion d'une alimentation complémentaire en raison de l'ampleur des enjeux de ce service (lien étroit entre nutrition et santé), le renforcement des activités de supplémentation en vitamines A, la poursuite et le renforcement des activités de sensibilisation à l'endroit de la population générale sur la Covid-19 en vue de lutter contre les discriminations/stigmatisations à travers l'amélioration des connaissances, aptitudes et pratiques, et enfin la réalisation d'une analyse de l'efficacité des dispositifs actuels de promotion du respect des mesures barrières et opérer les changements qui s'imposent en fonction des résultats.

Références bibliographiques

Calvin Djiofack Zebaze, Hasan Dudu and Albert G. Zeufack (2020), La COVID-19 dans les pays en développement – Évaluation de l'impact économique de la COVID-19 en Afrique subsaharienne : perspectives à partir d'un modèle d'équilibre général calculable (EGC), in *Revue internationale de politique de développement* 3546

GREAT (2021), Etude sur les impacts socioéconomiques de la Covid-19 au Mali – Simulation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, décembre

INSTAT (2022), Enquête de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la Covid-19 sur les activités des entreprises au Mali, janvier

INSTAT (2022), Évaluation d'impact socioéconomique digitale (SEIA) – Volet ménage, janvier

Karl Pauw, Jenny Smart, James Thurlow (2021), The Short-Run Economic Costs of COVID-19 in Developing Countries in 2020 – A synthesis of results from a multi-country modeling exercise, IFPRI Project note June 2021

Nations-unies Mali (2020), Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali, 21 mai

ODHD (2021), Etude sur les impacts socioéconomiques de la Covid-19 au Mali – Rapport de l'enquête sur le volet fourniture des services sociaux de base

OFCE (2020), Évaluation de la pandémie de Covid-19 sur l'économie mondiale, *Revue de l'OFCE*, 2020/2 166, pp.59-110

PNUD (2020), Effets socioéconomiques potentiels du Covid-19 au Cameroun – Une évaluation sommaire, 31 mars

République de Côte d'Ivoire, UNDP (2020), Mesure de l'impact socioéconomique du Covid-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire – Rapport final, mai

République du Mali (2021a), Rapport 2020 de mise en œuvre du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019 – 2023) et des Objectifs de développement durable (ODD)

Le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT) est une organisation scientifique sans appartenance partisane, regroupant des hommes et des femmes qui œuvrent pour le développement et la promotion des sciences économique et sociale au service de l'humanité. En publiant sa revue trimestrielle “***Les GREAT Cahiers***”, il entend :

- ☞ développer la recherche et la capacité de recherche des chercheurs
- ☞ promouvoir la compétitivité et l'excellence
- ☞ susciter des débats féconds dans le milieu intellectuel pour promouvoir la créativité
- ☞ permettre aux jeunes talents d'émerger et de faire école
- ☞ aider à l'application de la science et de la technique au développement économique et social.

Les articles à publier doivent être en rapport avec la problématique du développement. Ce sont :

- ☞ les travaux originaux
- ☞ les résultats d'études ou d'enquêtes de terrain
- ☞ les commentaires d'articles déjà parus avec référence complète
- ☞ les comptes rendus de conférences ou séminaires
- ☞ les communications faites en conférence, séminaire et autre forum
- ☞ les propositions de recherche

Les articles soumis à “***Les GREAT Cahiers***” pour publication peuvent être soit acceptés, soit refusés, soit retournés aux auteurs pour révision. GREAT se réserve le droit d'apporter des modifications de forme sans rien changer au fond sauf après consultation et accord des auteurs.